Mandature 2014-2020

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL DU 12E ARRONDISSEMENT TENUE LE LUNDI 02 MARS 2015 - 19 H 00 EN LA SALLE DES FETES DE LA MAIRIE

సాతసాతసాతసాత

Madame Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement de Paris, préside la séance qu'elle déclare ouverte à 19h00.

୬୬୬୬୬

Mme Manon GROMBERG est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel nominal (DELIB 12-2015-010). (27) membres sont présents, le quorum (16) est donc atteint.

Etaient présents: Mme ATLAN-TAPIERO, Mme BARATTI-ELBAZ, M. BONNET-OULALDJ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET, M. GREAU, Mme GROMBERG, Mme KOMITES, M. MARGAIN, Mme MARQUIS, M. MISSIKA, Mme MONTANDON, M. MOULIN, M. NAJDOVSKI, M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL, Mme ROTA, M. SEINGIER, Mme SLAMA, Mme TAÏEB, Mme TAVAUX, M. TEISSEIRE, M. TOUZET, Mme VELAY-BOSC. Mme VIEU-CHARIER.

Etait absent: M. HAAB.

Pouvoir : M. GREGOIRE (pouvoir donné à M. BOUIGUE), Mme HONORE (pouvoir donné à M. GREAU).

৽৽৽৽৽৽৽

- > Arrivée, à 19 H 10, de M. GREGOIRE, M. HAAB et Mme HONORE, après l'approbation du procès-verbal;
- Départ, à 20 H 15, de M. MISSIKA (pouvoir donné à M. GREGOIRE), après l'adoption de la procédure d'urgence;
- > Sortie, à 20 H 50, de Mme CHOPIN GENET, après le débat organisé sur la communication relative au Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité;
- Retour, à 20 H 55, de Mme CHOPIN GENET, après le vote de la délibération DU 20150008 ;
- ➤ Sortie, à 21 H 40, de Mme ATLAN-TAPIERO, après le vote de la délibération DPE 20150037 ;
- > Retour, à 21 H 45, de Mme ATLAN-TAPIERO, après le vote de la délibération 12-2015-009;
- ➤ Départ, à 22 H 00, de Mme VIEU-CHARIER, après le vote du vœu 12-2015-005.

- <u>DELIBERATION (12-2015-004)</u>: Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil du 12^e arrondissement du LUNDI 26 JANVIER 2015.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Bonsoir à toutes et à tous. Je soumets à votre vote l'adoption du procès-verbal de la séance du 26 janvier 2015.»

Votants: 24 dont 2 pouvoirs

Pour: 24 voix dont 2 pouvoirs:

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste dont 1 pouvoir

01 voix groupe UDI-MODEM

Contre: 0

Abstention: 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

Personnes présentes à la séance du LUNDI 26 JANVIER 2015 et présentes ou ayant donné pouvoir à la séance du LUNDI 2 MARS 2015.

Mme BARATTI-ELBAZ, M. BONNET-OULALDJ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ, Mme CHOPIN GENET, M. GREAU, M. GREGOIRE (pouvoir donné à M. BOUIGUE), Mme GROMBERG, Mme HONORE (pouvoir donné à M. GREAU), Mme KOMITES, Mme MARQUIS, M. MISSIKA, M. MOULIN, M. NAJDOVSKI, M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, M.ROMERO-MICHEL, Mme ROTA, Mme SLAMA, Mme TAÏEB, M. TEISSEIRE, M. TOUZET, Mme VELAY-BOSC, Mme VIEU-CHARIER. (DELIB 12-2015-011)

୕୕

- <u>DELIBERATION (12-2014-010)</u>: Adoption de la procédure d'urgence.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

Votants: 30

Pour: 30 voix:

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe UMP

02 Voix groupe UDI-MODEM

Contre: 0

Abstention: 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-012)

Débat organisé sur la communication relative au Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité 2015-2020 (CPPS). 2015 DPP21.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Comme le permet désormais notre règlement intérieur, j'ai souhaité avoir un débat organisé sur une communication autour du Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité 2015/2020. Je vais intervenir en premier puis chaque groupe interviendra. M. MOULIN apportera une réponse en tant qu'adjoint en charge de ces questions.

La Maire de Paris, Anne HIDALGO et son adjointe, Colombe BROSSEL ont fait le choix politique de présenter pour la première fois le Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité dans nos conseils d'arrondissement afin que nous puissions en débattre localement. Je salue cette démarche. Il s'agit d'une approche coordonnée et d'un choix clair de l'exécutif parisien d'associer étroitement les maires et les élus d'arrondissement, à l'identification et au traitement des questions de prévention et de sécurité aux côtés des nombreux partenaires. Je précise que tous les maires d'arrondissement ont participé à l'élaboration de ce document.

Dans le 12^e arrondissement, nous sommes mobilisés pour engager dans les prochaines semaines, le travail effectif de refonte de notre Contrat de Prévention et de Sécurité d'arrondissement, de manière à disposer d'un texte finalisé d'ici la fin 2015. En raison de sa dimension et de son statut de capitale, Paris connaît des enjeux de prévention et de sécurité complexes qui impliquent une coordination rigoureuse de tous les acteurs. L'actualité dramatique et douloureuse du début d'année l'a encore démontré.

La question de la sécurité parisienne se pose d'abord à un niveau international avec l'accueil de dizaines de millions de touristes chaque année, avec la localisation de plusieurs grandes institutions, également des ambassades. Incontestablement, une problématique de maintien de l'ordre public et d'accompagnement des grandes manifestations, sans comparaison avec le reste du territoire national, se pose à Paris. D'où la difficulté de mesurer les effectifs de police directement au service des Parisiens. Au cœur de la métropole, Paris demeure un territoire de vie quotidienne, une zone urbaine diversifiée, riche de nombreux quartiers avec des logements, des activités économiques, des équipements publics d'envergure et des transports en commun de dimension internationale. Toutes ces composantes justifient un ajustement ciblé des dispositifs de prévention de la délinquance. C'est tout l'enjeu de ce Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité que d'appréhender ces problématiques croisées dans leur globalité, de les évaluer et de leur apporter des réponses.

Ainsi, ce document fixe des objectifs et des méthodes de collaboration entre les principaux partenaires publics compétents. La Ville de Paris mais aussi la Préfecture de Police, le Parquet, le Rectorat et la Préfecture de Paris. Les acteurs associatifs ont également été étroitement associés. La mission première de la Ville de Paris étant la prévention, nous travaillerons essentiellement sur cette dimension mais en étroite collaboration avec ses différents partenaires pour les aspects relevant de la sécurité.

Sur la base du bilan du précédent contrat 2009/2014, le contrat 2015/2020 s'organise autour de 3 programmes d'actions prévus dans la stratégie nationale de prévention de la délinquance :

- Prévenir la délinquance des jeunes ;
- Protéger les personnes vulnérables. Lutter contre les violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales et renforcer l'aide aux victimes ;
- Améliorer la tranquillité publique.

Ces 3 programmes se déclinent en 31 fiches actions dont 9 introduisent des thèmes nouveaux. Je salue en particulier dans le droit fil des évènements dramatiques de janvier, la rédaction d'une nouvelle fiche relative à la prévention de la radicalisation et l'accompagnement des familles. Plusieurs autres nouveaux thèmes me paraissent pertinents pour notre arrondissement. Dans le champ des solidarités, une fiche a été produite sur la question de la mise à l'abri des familles à la rue. Une autre porte utilement sur la sécurité des seniors. La question des incivilités dans l'espace public est également abordée ce qui constitue en tant que telle, une nouvelle approche. A noter enfin, suite à une demande que j'ai activement portée, la rédaction d'une fiche sur la prévention de la délinquance dans les transports et dans les gares, qui nous concerne tout particulièrement pour les gares de Lyon et de Bercy.

Dans le 12^e arrondissement, depuis bientôt 1 an, je mène avec mon adjoint M. MOULIN que je tiens à saluer, un travail soutenu pour assurer la sécurité, la tranquillité et le bien-vivre dans nos quartiers. Dès le 1^{er} novembre 2014, j'ai élargi le périmètre d'intervention des correspondants de nuit, à l'allée Vivaldi, la rue Hénard, la rue Hillairet et la rue Riesener, permettant la couverture par ces médiateurs de la Ville, d'équipements publics importants que sont l'Espace Reuilly, le gymnase Reuilly, la piscine Jean Boiteux, le Jardin de Reuilly ou encore l'école Hillairet. Nous avons également accueilli la nouvelle association Feu Vert à la place de Cap 2000, l'un des deux clubs de prévention de l'arrondissement pour mieux intégrer ces clubs dans le réseau des acteurs territoriaux. Je me suis également attachée à engager un partenariat de qualité, très resserré, avec la nouvelle commissaire principale de l'arrondissement nommée à l'automne 2014. Nous échangeons quotidiennement notamment sur les difficultés signalées par les habitants, dans le respect de nos prérogatives respectives.

Cela nous a été dit lors du dernier CSPDA par la Préfecture de police et le Parquet, notre arrondissement est qualifié de calme. Pour moi, ce constat est une incitation à la vigilance et à l'action car je suis convaincue que le 12^e ne saurait préserver sa tranquillité sans moyens suffisants. C'est pourquoi, je me félicite que notre arrondissement retrouve année après année, depuis 2012, des dizaines de postes de policiers supprimés par les précédents gouvernements notamment en 2009. Ces postes ont fait défaut pendant des années au potentiel opérationnel du commissariat du 12^e arrondissement. Mais notre ambition n'est pas seulement d'offrir un cadre de vie plus tranquille aux habitants, c'est aussi d'amplifier nos initiatives de dialogue entre habitants et Police Nationale comme avec l'ensemble des acteurs. Cette concertation large des élus, initiée aujourd'hui, se poursuivra par une concertation élargie aux Parisiens et aux associations dans notre arrondissement. Je souhaite en effet, encourager la participation citoyenne et l'implication des habitants dans l'identification et la résolution des problèmes de sécurité, et actions de prévention que nous pourrions conduire. En ce sens, chaque fois que nécessaire, c'est à l'échelle d'un quartier, d'un lieu, d'une situation, que nous organisons avec le commissariat et les acteurs locaux concernés, une concertation pour coordonner nos interventions. Nous l'avons notamment mise en œuvre lors des comités locaux de l'habitat à l'échelle d'un ensemble immobilier en réunissant tous les acteurs.

Enfin, ce contrat est aussi celui de la promotion de la citoyenneté. Les signataires témoignent d'un souhait commun, celui qu'il s'inscrive dans une ambition plus large, de respect et de promotion des grandes valeurs de la République qui doivent plus que jamais être réaffirmés. Ce texte nous le permettra. Je me félicité que nous ayons l'occasion de discuter sur ce texte parisien avant d'enclencher la déclinaison pour notre arrondissement.

Vous êtes nombreux à vous êtres inscrits pour participer à ce débat. Je vais alternativement vous donner la parole sur les sujets regroupés dans ce texte riche. Il y a plus de 160 pages. Je vous propose de commencer par le groupe UMP. Qui souhaite commencer en premier ? Mme ATLAN-TAPIERO, vous avez la parole. Il y a 10 minutes pour votre groupe. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Je ferai une intervention relativement courte. Le débat sur la sécurité est très important car il est l'expression d'une préoccupation quotidienne de nos concitoyens. Nous déplorons que sur un tel sujet, la communication à savoir un document de 165 pages, ne nous ait été livré que mercredi, tout comme pour la convocation qui est arrivée mardi à 17h54. Cela laisse assez peu de temps pour réagir, travailler et participer pleinement. Vous avez évoqué que la Maire de Paris avait souhaité associer tous les élus, conseillers de Paris, conseillers d'arrondissement à cette réflexion. Nous nous sentons un peu coupés d'un élément de concertation sur ce dossier.

Il n'en demeure pas moins qu'un certain nombre d'axes ont été développés dans ce document intitulé Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité. Vous auriez pu tout aussi bien l'appeler Contrat Parisien de Prévention pour la Sécurité car il n'est question que de prévention. Ce document est pétri de bonnes intentions, jalonné d'éléments de langage, de formules toutes faites que nous avons l'habitude d'entendre ici et sur les ondes radiophoniques ou télévisuelles à longueur de journée. Il ne nous semble pas que ce document soit à la hauteur des enjeux ni des attentes de la population. Il n'y a par exemple aucun plan de déploiement de la vidéosurveillance. Il n'y a pas de moyens associés à chacune de vos fiches à part des attentes des acteurs locaux.

Vous avez énormément misé sur l'éducatif. En observant la teneur du document, 74 pages concernent l'éducatif. Mais je crois qu'il ne faut pas s'y tromper, l'éducatif n'est pas le seul levier pour lutter contre toutes les incivilités quotidiennes dont souffrent nos concitoyens du 12^e malgré les propos lénifiants tendant à dire que notre arrondissement est calme. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Pour le groupe UDI-MODEM, Mme ROTA. »

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :

« Merci. Ce contrat arrive dans un contexte particulier où Paris est plus que jamais une ville cible. Ce document fait état de nombreuses sensibilisations, réunions d'échanges mais peu de résolutions concrètes. Ainsi, je profite de ce débat organisé pour aborder un point de prévention et de sécurité dans notre arrondissement.

Il s'agit d'incivilités qui se multiplient autour de la piscine de Reuilly, l'allée Vivaldi et la rue de Reuilly. J'ai été sensibilisée par un habitant. Je me suis entretenue avec d'autres qui me confirment bien la multiplication des incivilités dans ce coin de notre arrondissement. On me parle de cages d'escalier occupées, de rodéos de moto sans casque, de trafic, de bagarres à répétition, de feux de poubelle ou de scooter. Je sais Mme la Maire que vous avez aussi été alertée plusieurs fois à propos de ces situations préoccupantes. Je trouve donc intéressant d'aborder ce point dans le cadre de ce débat sur le Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité. Nous savons aussi que la Maire d'arrondissement que vous êtes n'a pas le pouvoir de police. Notre question concerne les actions que vous avez pu entreprendre en tant que Maire en matière de prévention auprès des personnes qui stationnent autour de la piscine de Reuilly. Nous savons que nombre de

ces personnes sont des habitants du 12°. Comme vous l'avez rappelé tout à l'heure, vous avez élargi le périmètre des médiateurs de nuit. Effectivement, je pense que le dialogue et la médiation sont nécessaires avec ces personnes. Est-ce qu'il faut attendre un drame pour trouver des solutions concrètes ?

A présent, une proposition qui pour nous, groupe UDI-MODEM, apporte une réponse à ce besoin de prévention. Il s'agit de créer une police municipale que nous pourrions appeler police de proximité. Elle serait gage de connaissance de nos quartiers et de nos habitants. Cette police de proximité serait le lien entre l'arrondissement et les services spécialisés en fonction de la gravité des infractions. L'idée revient régulièrement dans le débat politique, je le sais, et les élus centristes la porte depuis de nombreuses années. Les raisons de la créer ne manquent pas. Pourtant, nous attendons toujours sa mise en œuvre. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci, M. BONNET, »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris:

« Merci Mme la Maire. Tout d'abord, nous pouvons nous satisfaire que ce débat ait lieu en arrondissement ce qui n'a jamais été le cas auparavant. Par ailleurs, comme ma collègue l'a rappelé, la sécurité incombe à l'Etat et non à la Ville. La Ville met des moyens autres que la police pour assurer la sécurité des Parisiens.

Dans quelle société vivons-nous et quelle société voulons-nous? Je pense que la délinquance et la violence doivent être approchées comme un symptôme d'une société et des problèmes liés à cette société. Nous ne pouvons pas traiter le symptôme après violence. Il faut que nous nous attachions à la racine et à la cause de la violence et de la délinquance. Pour nous, les causes sont avant tout économiques, sociales mais sont aussi liées à des injustices avec la question de la répartition des richesses. J'y reviendrai en détails. Je pense que le principal problème auquel nous devons faire face est de s'assurer que tout au long de la vie, il existe une sécurité que je nommerai sécurité Education-Emploi-Formation afin qu'à toutes les étapes de la vie, le lien social par les institutions publiques, existe. Bien sûr cela nécessite un engagement fort de la part de l'Etat et des collectivités territoriales. Cela créé un réel débat à la fois sur l'investissement et sur les frais de fonctionnement que nous mettons dans l'Education Nationale, dans la possibilité pour chacun d'accéder à l'emploi ou encore dans le logement.

Ce plan consiste en 31 fiches actions. C'est très large. Nous parlons de lutte contre l'absentéisme, de la radicalisation notamment suite aux attentats de Charlie Hebdo et de l'Hyper Cacher, d'aide aux victimes, du droit, des violences faites aux femmes, de la protection des touristes, des seniors, des agents du service public etc. Nous pouvons regretter cette approche à partir des publics et qu'il n'y ait pas de vision globale. Je souhaite qu'à travers ce débat, nous ayons une impulsion et une coordination d'ensemble qui permette d'avoir un plan global et pas seulement des actions sur des publics cibles.

Au-delà de cet aspect, je pense que le vrai sujet, ce n'est pas la répression mais bien la prévention. Et au-delà de la prévention, c'est la question de la continuité de la protection de l'enfance et plus. Nous portons l'idée d'une continuité de la protection jusqu'à 25 ans. Je souhaite évoquer la question des mineurs isolés étrangers sur lesquels nous avons eu un fait d'actualité avec l'occupation de la PAOMIE dans les 19^e et 10^e arrondissements. Aujourd'hui, nous avons énormément de jeunes qui viennent de différents pays et qui se retrouvent à la rue, mineurs ou majeurs. Nous devons faire un effort considérable pour éviter que ces jeunes soient à la rue et qu'ils soient aux prises avec la délinquance ou

encore la radicalisation. Il s'agit d'un premier sujet sur lequel il faut que nous nous penchions et que nous intervenions beaucoup plus.

Le principal public me paraissant problématique n'est pas le public mineur en tant que tel mais celui de l'entrée dans la majorité à savoir les 18/25 ans. Les statistiques montrent que le taux d'incarcération est multiplié par deux à l'âge de 18/25 ans. Que possède ce public en face de lui ? Il n'y a plus l'ASE, il n'y a plus les clubs de prévention, il n'y a plus l'école. Il n'y a plus que la police et la prison, permettez-moi de dire cela, pour ceux qui rentrent dans la délinquance. Je souhaiterais évoquer ce que nous disent les associations telles qu'Emmaüs ou le Secours Populaire qui se retrouvent avec ces jeunes démunis. Pour certains, sans logement, sans perspective d'emploi, sans solution d'avenir. La facilité peut très vite être la délinquance. Des programmes existent dans d'autres départements. Je pense aux contrats de jeunes majeurs développés par l'ASE pour les 18/21 ans. Peut-être qu'il faudrait en faire un peu plus pour permettre une autonomie, une insertion dans l'emploi. Je pense aussi au dispositif Garantie Jeunes qui va être étendu par l'Etat à 51 départements mais pour lequel nous ne retrouvons malheureusement pas Paris. La Garantie Jeunes, il s'agit de 450€/mois versés par la mission locale avec une perspective d'insertion. Les missions locales sont d'ailleurs subventionnées par le département. Je sais que Mme CHARNOZ suivait le sujet dans l'ancienne mandature. Je ne sais pas si cela est toujours le cas. C'est toujours le cas. A Paris, nous n'avons pas cette possibilité. Il faudra étudier cela de près. Cela nous amène à réfléchir à un plan d'urgence pour les 18/25 ans. Au-delà de ce Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité, est-ce qu'il n'y a pas matière à cibler et à définir un réel plan d'urgence qui amène ces jeunes aux questions d'emploi et de formation.

Autre angle mort à savoir tout ce qui relève de la maladie notamment de la psychiatrie et de la pédopsychiatrie. Je pense aux personnes qui sont à la rue depuis un certain temps. Nous voyons que l'Etat ne finance pas à la hauteur, le nombre de possibilités de soins, de centres. Souvent, nos services interviennent et récupèrent des personnes en détresse. Ils sont soignés durant un séjour d'une ou deux semaines et retournent aussitôt à la rue. Nous avons un réel souci. Nous avons une réponse médicale dans l'urgence. Nous avons une réponse prison lorsqu'il y a un délit. Mais nous n'avons pas la réponse sur le long terme pour ces publics. Il faut y travailler.

Sur la question de l'école. Nous avons réalisé des efforts très importants dans le partenariat entre la Ville et la communauté éducative. Je souhaite insister sur l'idée de classe relais après le décrochage scolaire qui est un aspect important. Je termine sur deux autres points. Il y a la question du logement des jeunes à la rue. Comment y travaillons-nous. Quelles sont les modalités d'attribution des contrats jeunes majeurs issus de la PJJ sur des critères précis ? Et comment, suite à leur séjour à la PJJ ou à un séjour en prison, quelle est leur capacité de revenir vers un logement et une autonomie ?

Je termine par deux propositions que j'ai faites au Conseil de Paris et qui ne sont pas dans ce plan à savoir sur les violences faites aux femmes et sur le plan inédit d'urgence d'hébergement qui a été voté à l'unanimité. Il va falloir que nous le retrouvions. Mon autre vœu porte sur les agents de surveillance de la Ville de Paris. Aujourd'hui, nous avons un certain nombre d'agents qui ont obtenu leur concours mais qui ne sont pas en poste. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Je vais tout de suite passer la parole à Mme PIERRE-MARIE qui va peutêtre vous donner des éléments de réponse notamment sur la lutte contre les discriminations envers les femmes. »

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Adjointe la Maire du 12^e d'arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Je rejoins tout à fait M. BONNET sur la priorité qui doit être donnée pour combattre toutes les violences faites aux femmes, des plus visibles aux plus insidieuses, blagues sexistes, agressions, viols, harcèlements dans la rue et autres frotteurs dans les transports, les violences à l'encontre des femmes prennent des formes multiples et font de nombreuses victimes en France.

Chaque année depuis 15 ans, la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, qui se déroule le 25 novembre, nous force à regarder le monde à travers les yeux d'une femme. Impossible de ne pas ressentir ce sentiment d'effroi et d'insécurité, face à des chiffres intolérables et toujours si cruellement d'actualité. Même lorsque la loi les protège, les femmes demeurent les principales victimes des coups physiques et/ou moraux.

Largement occulté auparavant, le harcèlement de rue est mis en lumière par certaines études récentes qui révèlent que près de 20% des femmes interrogées soit 1 femme sur 5, ont subi au moins une forme de violence dans l'espace public au cours des 12 derniers mois allant de l'insulte à l'attouchement voire plus grave encore. Chaque année en France, plus de 200 000 femmes se déclarent victimes de violences conjugales. Il s'agit le plus souvent de violences répétées puisque 70% des victimes reconnaissent avoir été agressées à plusieurs reprises au cours des deux dernières années. Des chiffres malheureusement bien en dessous de la réalité, compte tenu de la proportion importante de victimes qui gardent le silence. Omerta, honte, peur des représailles. A peine 10% des femmes qui se déclarent victimes de violences conjugales ont déposé plainte. Dans leur grande majorité, les femmes n'osent pas se tourner vers la justice.

D'après les chiffres publiés par l'Observatoire National des Violences Faites aux Femmes en 2013, environ 83 000 femmes âgées de 18 à 59 ans ont déclaré avoir été victimes de viol ou de tentative de viol en 2012. En moyenne, 75 000 femmes sont violées chaque année soit plus de 200 par jour. Mais là encore, de nombreuses victimes se terrent dans le silence. Les chiffres avancés sont bien en dessous de la réalité vécue par de nombreuses femmes. 86% des viols ou tentatives de viol sont perpétrés par des proches. Loin du cliché de l'agresseur qui saute sur une fille en jupe tard dans la nuit, la majorité des agressions sexuelles sont réalisées par une personne connue de la victime. Parent, ami, connaissance ou ancien petit ami. Dans 38% des cas, le violeur s'avère être le conjoint. En 2013, 129 femmes sont décédées à la suite de violences conjugales soit plus d'une femme tuée tous les 3 jours en France par son conjoint ou son ex conjoint. Autre chiffre édifiant, dans près de la moitié des meurtres au sein des couples, des faits de violences antérieures étaient connues des services de police ou des unités de gendarmerie. N'oublions pas non plus les victimes collatérales dans ces situations de violences conjugales, les enfants. 33 enfants ont été tués dont 13 en même temps que leur mère. Deux femmes enceintes sont également décédées. A Paris, 10 femmes sont mortes en 4 ans entre 2010 et 2013, victimes de leurs conjoints. 3 500 à 4 000 faits de ce genre sont enregistrés chaque année par les services de police parisiens. Sachant que seulement 16% des femmes franchissent la porte du commissariat.

En dehors des conséquences psychologiques et sociales, les violences faites aux femmes coûtent 3,6 milliards d'euros en France en termes d'aide sociale, de soin et surtout de perte de capacité de production, selon l'évaluation du Ministère des affaires sociales et des droits des femmes. En France aussi, le mariage forcé existe. Les femmes originaires du Maghreb, de Turquie et d'Afrique sahélienne sont les premières concernées. Près de 4% des filles immigrées nées en France, entre 26 et 30 ans ont été mariées sous la contrainte. Néanmoins, ce phénomène ralentit fortement. Près de 130 millions de femmes ont subi des mutilations génitales. L'ONU estime à plus de 3 millions, le nombre de filles âgées de

moins de 15 ans, qui risquent de subir des mutilations génitales chaque année soit plus de 8 000 par jour. Plus de 90% des femmes ont été mutilées en Egypte, 96% en Guinée et 88% en Somalie. En 2004, l'INED estimait à 53 000, le nombre de femmes adultes excisées, résidents en France. L'excision pose deux problèmes. La santé publique, la prévention de l'excision des filles soumises au risque et à la prise en charge des femmes mutilées. En France, l'excision est un délit passible de 10 ans d'emprisonnement, à 150 000 € d'amende et à une interdiction de territoire de 5 ans.

De quelle manière, rendre davantage visible l'ampleur de ces violences? Et pour quelle réponse? Dans un premier temps, il devient urgent de pouvoir les objectiver par des données chiffrées pour ensuite apporter des réponses adaptées. Personne ne devrait être discriminé et encore moins, violenté en raison de son sexe. Nous sommes tous concernés et plutôt que de détourner le regard, il nous incombe d'exercer une vigilance empathique et de savoir orienter vers un recours. Sensibiliser, informer et former constituent le triptyque impératif à mes yeux pour briser l'engrenage des violences. La Maire de Paris et son adjointe Mme BIDARD, ont mis en place depuis novembre 2014, l'Observatoire Parisien des Violences Faites aux Femmes. Il coordonnera à terme, toutes les actions de prévention et d'accompagnement des victimes. Désormais, aucune violence déclarée ne doit rester sans réponse. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Pour le groupe Socialiste, Radical et Citoyen, M. TOUZET. »

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Quelques mots sur un volet de ce plan à savoir sur la prévention de l'absentéisme et sur la prévention de la déscolarisation. Nous parlons des jeunes avant 18 ans, mêmes si je rejoins les propos sur les 18/25 ans. Avant 18 ans, mieux sécuriser la continuité des parcours scolaires est essentiel pour prévenir les violences et le passage éventuel à des actes délinquants, et pour assurer une meilleure insertion sociale et professionnelle. Prévenir l'absentéisme et la déscolarisation ne concerne pas seulement l'Education Nationale. C'est l'affaire de tous. Le sens de ce plan comme sur d'autres sujets, met en relation différents acteurs, différentes institutions. Nous sommes tous concernés pour œuvrer dans le même sens. Et œuvrer notamment à mieux sécuriser les parcours professionnels, à diversifier les places d'accueil dans les structures alternatives. M. BONNET parlait tout à l'heure des classes relais. Il s'agit d'un bon exemple.

Dans ce plan parisien, différents dispositifs sont listés. Je ne vais pas les énumérer. Vous avez à la fois des dispositifs pour tout Paris et d'autres plus ciblés sur les guartiers politiques de la ville, ce qui nous concerne moins. Je voudrais insister sur la déclinaison dans le 12^e arrondissement. Très concrètement dans le 12^e, cela nous a amené ces dernières semaines à travailler sur le renouvellement d'une convention entre deux collèges de l'arrondissement, les collèges Guy Flavien et Jules Verne d'une part, et la Maison des Ensembles d'autre part. Il s'agit d'un centre d'animation avec un espace jeune géré par la Fédération de la Ligue de l'Enseignement. La Maison des Ensembles, par cette convention, ceci est déjà le cas depuis deux ans, s'engage à recevoir des élèves de ces deux collèges qui se retrouvent exclus temporairement de leurs établissements suite à des incidents et suite à une décision du chef d'établissement. Des exclusions qui vont d'une journée à une semaine. Dans le cadre de cette convention, ils sont reçus et pris en charge par cette espace jeune de la Maison des Ensembles, par des éducateurs formés. Des objectifs éducatifs sont fixés comme le renforcement des compétences civiques et sociales, assiduité, ponctualité, respect des règles de vie commune etc. Il y a aussi une aide à l'apprentissage scolaire. Et une découverte du milieu associatif socioculturel et solidaire. Ils sont encadrés par le personnel de la Maison des Ensembles et ont accès à toutes les ressources de l'espace jeune. Il y a un travail de passation des informations avec le collège. Une fiche de liaison entre les deux structures permet d'assurer le suivi de l'élève et démontre la volonté d'une relation avec la famille de l'élève avant et après le passage de l'élève dans la structure. Il s'agit aussi d'avoir un bilan avec les parents. Nous essayons d'avoir un rendez-vous avec les parents. Il s'agit d'un exemple parmi d'autres mais qui montre comment nous déclinons localement ce plan de prévention. L'un de nos objectifs dans le 12^e est d'étendre ce type de dispositif à d'autres collèges de l'arrondissement. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Pour continuer avec les jeunes, Mme TAIEB. »

Mme Fadila TAIEB, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Je ne pouvais pas ne pas prendre la parole aujourd'hui. Nous avons une mission importante en tant qu'adultes, à savoir, accompagner nos jeunes. Et ce à travers le travail de prévention. Il s'agit aussi de préparer les jeunes à l'avenir et préparer l'avenir. L'accompagnement de ces jeunes dans des cadres sécurisés leur permet de devenir des citoyens. Les centres d'animation dans cette optique sont exemplaires. Audelà de proposer des activités de loisirs et de spectacles pour tous, ils proposent une grande diversité d'activités à destination des jeunes. Pour notre grande satisfaction, la fréquentation de ces centres d'animation par les 12/26 ans est en nette augmentation. Les activités qui leur sont dédiées, connaissent un important succès. Ce sont des stages, des sorties mais aussi des espaces où ils peuvent venir se réfugier. D'ailleurs, lors des évènements tragiques de janvier, ils s'y sont rassemblés pour échanger. La parole a pu être libérée sous l'encadrement des professionnels des centres d'animation. Je voudrais saluer le travail réalisé par ces centres d'animation tous les jours, axé sur la citoyenneté, la laïcité, le vivre-ensemble. Il s'agit d'un accueil encadré de jour comme de nuit. Il y a des ouvertures nocturnes. Aujourd'hui, nous avons élargi l'accès de ces lieux aux jeunes le soir ce qui leur permet de pas trainer dans l'espace public. Dans ces lieux, ils trouvent de la bienveillance et des activités, des soirées thématiques. Ce sont aussi des points info jeunes où ils peuvent trouver des informations autour des dispositifs qui leur sont dédiés. Par lesquels, ils trouvent de l'aide aux devoirs, sont aidés en cas de décrochage scolaire, trouvent des actions sur les métiers et des informations sur les stages et l'insertion.

Aujourd'hui, dans ces centres d'animation, le succès de l'aménagement des rythmes éducatifs ne peut qu'être mis en avant. M. BONNET parlait du partenariat avec l'Education Nationale et la Ville. C'est aussi par l'ARE via des activités de loisirs et de découverte, que l'on apprend très jeune le vivre-ensemble et la citoyenneté au-delà des activités purement de loisirs et de culture. Ce soir, c'est l'occasion de les féliciter pour cette richesse dans notre arrondissement. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Mme TAIEB. Nous allons reprendre le tour avec le groupe UMP. M. SEINGIER. »

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Mes chers collègues. Quelques remarques et suggestions suite à la lecture de ce rapport. Elles seront globales car ce rapport fait 168 pages comme Mme ATLAN-TAPIERO le rappelait.

Tout d'abord, je salue ce mode d'organisation contractuel des rapports établis entre la Maire de Paris, le Préfet de police et d'Ile-de-France, le Rectorat, la Justice, l'Etat en

général. Ce choix ne va pas de soi car l'action publique est exercée traditionnellement, surtout en matière régalienne, dans le cadre et selon les formes fixées par la loi. Or, comme l'a rappelé M. BONNET, la Ville de Paris ne dispose que de compétences résiduelles en matière de police sauf que M. BONNET ne rappelle pas que cela est justifié par l'histoire notamment les dérives terroristes de la première Commune de Paris en 1793.

Les compétences du Maire de Paris ont été renforcées par la loi du 5 mars 2007 ce qui lui permet d'avoir quelques marges de manœuvre. J'y reviendrai en fin d'intervention. En tout état de cause, ce contrat permet à l'exécutif et aux élus parisiens que nous sommes de pouvoir s'exprimer sur le sujet. Et je note deux points positifs. Les 20 maires d'arrondissements ont été associés à la phase d'élaboration de ce contrat. A défaut d'avoir été entendus, ils ont été écoutés. La déclinaison de ce contrat au niveau local, sous la forme de contrats de prévention et de sécurité d'arrondissement, sera élaborée par le CSPDA.

Si je lis les indicateurs de l'Observatoire National de la Délinquance, cet outil paraît initialement efficace puisque lors de sa signature le 3 mars 2009 et jusqu'en 2012, nous avons vu que la délinquance générale dans la commune avait diminué. Mais il y a un an, ce même observatoire a publié des chiffres pour 2013 qui ont montré une terrible et inquiétante augmentation notamment des cambriolages d'habitat + 36,6%, des vols sans violence + 12%, des vols avec violence + 5,5%. Le dernier CSPDA auquel je participais comme élu de l'opposition, a malheureusement permis d'apprendre que cette hausse générale ne s'est pas démentie en 2014, +5,5% sur Paris. La courbe d'évolution de la délinquance à Paris semble durablement s'inscrire à la hausse. Nous avons constaté entre janvier 2014 et janvier 2015, 20 000 faits de délinquance enregistrés, +9,5% d'atteintes aux biens, +10,9% de violences physiques non crapuleuses. Certes, le 12^e arrondissement avec 0,55% d'augmentation est plus calme que les autres arrondissements et à ce titre, ne comporte pas de zone de priorité sécuritaire.

Pour revenir sur le CSPDA, un point avait positivement attiré mon attention à savoir le taux d'élucidation dans le 12^e qui a progressé de 27,32%. Il y a encore 2 auteurs d'infraction sur 3 qui ne sont pas identifiés. Mais constatant cette hausse positive, j'ai interrogé le commissaire sur ce point, qui a confirmé sans détour les effets bénéfiques de la vidéoprotection. Dire qu'il s'agit de la seule mesure utile que vous n'avez cessé de critiquer durant la dernière campagne, préférant vous illusionnez sur les effets de la prévention sociale. Encore aujourd'hui, le contrat en cause reste faible sur les mesures de vidéoprotection à mettre en place.

Force est de constater que le contrat en débat reflète toujours cette idéologie laxiste qui donne la primauté à la prévention. L'intitulé du contrat comporte désormais cette mention, Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité, comme s'il n'allait pas de soi que la prévention, régime juridique de la police administrative, est un élément de la sécurité. Nous voyons bien qu'il ne s'agit là que d'une notion différente, une prévention diffuse que je qualifie de sociale, trop souvent mise en avant pour masquer l'impuissance des pouvoirs publics dans la répression des comportements antisociaux. En mettant l'accent de cette manière sur ladite prévention, pour en faire un pilier de l'action publique au sens large, au détriment du concept même de sécurité, nous créons les conditions d'une confusion de l'action publique, administrative et judiciaire, tant dans les objectifs que dans les moyens. Ainsi, cette prévention passe désormais avant la sécurité, comme si elle était en ellemême, un objectif à atteindre tandis que le seul objectif à atteindre et vous le savez bien, c'est l'ordre public dans toutes ses composantes.

Le plan du contrat traduit encore mieux ce renversement des priorités. En effet, les 5 axes établis en 2009 n'ont pas été conservés. Pour mémoire, l'axe 1 concernait avant tout la sécurité et la prévention de la délinquance; l'axe 2, l'aide aux victimes et l'accès aux droits; l'axe 3, la lutte contre les drogues; l'axe 4, la lutte contre les dérives sectaires et

enfin l'axe 5, la lutte contre les violences conjugales et les violences faites aux femmes. Aujourd'hui, il ne reste plus que 3 axes à savoir prévenir la délinquance des jeunes ; protéger les personnes vulnérables, lutter contre les violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales et renforcer l'aide aux victimes ; et seulement en dernier, améliorer la tranquillité publique. Ce plan montre à lui seul et en dépit du discours martial du Premier Ministre, l'angélisme coutumier qui sert de colonne vertébrale à la gauche en matière de sécurité.

Outre le fait que ce plan ne tienne pas compte du bilan du contrat 2009/2015, il manifeste surtout une dilution des objectifs et une faible correspondance de moyens ce qui n'augure rien de bon au vu des constantes aggravations dans ce domaine que je viens de rappeler. Nous regrettons aussi le rejet de créer un corps urbain de surveillance ou police municipale, sous l'autorité de la Mairie de Paris, avec 3 000 agents de sécurité et des ASP, pour lutter contre les délits relevant du contentieux de masse qui génère le sentiment d'insécurité. Les ventes à la sauvette, la mendicité agressive, les dégradations, l'occupation illicite de halls d'immeubles comme vient de le rappeler ma collègue de droite. Cela soulagerait efficacement les services de police et permettrait une présence accrue d'agents dans l'espace public, au contact des Parisiens. Ces agents ne seraient pas cantonnés à la verbalisation automobiliste et développeraient une action de surveillance à basse intensité.

En mettant l'accent sur ces questions spécifiques, la violence intrafamiliale, les violences faites aux femmes, qui sont légitimes, le contrat laisse à croire que certains objectifs particuliers passeraient avant la sécurité de manière générale. Dans les violences faites aux femmes, c'est avant tout la violence qu'il faut réprimer. Cela passe aussi par l'amélioration de l'accueil au commissariat et la multiplication des accueils d'urgence spécifiques. A côté de cela et tandis que Paris a connu une vague d'attentats relevant le niveau d'alerte au maximum, aucune fiche de ce contrat n'est consacrée au terrorisme. Nous le regrettons. Il y a encore beaucoup de choses à redire. Si nous avions pu délibérer sur ce contrat, notre vote aurait été négatif. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Au tour du groupe Ecologiste avec M. GREAU. »

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Je constate après l'intervention de notre collègue que nous avons une différence d'appréciation sur ce que doit être ce plan de prévention et de sécurité. Au contraire, je me félicite que ce plan s'inscrive dans une logique de prévention et de citoyenneté. Nous pensons que les violences et l'insécurité comme l'a rappelé M. BONNET, se combattent à travers la racine et donc par la prévention.

Je noterai les liens avec les grandes priorités de la Ville de Paris. Ce plan fait le lien entre les enjeux de sécurité et les grandes actions que nous menons au quotidien. Nous développons le logement social puis nous assurons son usage paisible notamment pour les parties communes des immeubles, en lien avec les bailleurs. Nous développons la lutte contre les discriminations partout où elles se retrouvent. La lutte contre les violences faites aux femmes ou encore la lutte contre le racisme et la discrimination, la prévention de l'absentéisme scolaire. Nous accélérons la mise à l'abri des personnes dormant à la rue. Nous améliorons l'accueil des victimes. Toutes ces actions thématiques montrent à quel point la question de la prévention est englobante et que prévention et sécurité ne sont pas une fin en soi mais sont étroitement en relation avec les politiques que nous menons. Ne vous en déplaise, je ne pense pas qu'une caméra de vidéosurveillance ait permis une quelconque dissuasion de violence ou de délit sur l'espace public.

Ce plan tient compte des spécificités de la capitale et de son attrait. Nous retrouvons des actions spécifiques pour sécuriser les touristes et pour promouvoir une vie nocturne apaisée qui rende compatible la vie nocturne avec la densité de la ville.

Je vais revenir quelques instants sur les fiches qui concernent particulièrement ma délégation. M. MOULIN reviendra sur les questions générales de sécurité dans l'espace public mais l'accompagnement des politiques que nous menons au niveau parisien et dans le 12^e en matière de déplacement trouve tout naturellement sa place dans ce plan. Nous retrouvons des actions spécifiques sur la sécurisation des transports en commun et des gares. En effet, des questions de régularité, de confort, de rapidité, sont nécessaires pour rendre attractifs les transports en commun que nous souhaitons promouvoir. Nous pensons aussi que la sécurité des voyageurs est une nécessité absolue. Nous retrouvons aussi des actions spécifiques pour faire diminuer l'insécurité routière. Ce sont des actions qui partent du postulat que nous, Ecologistes, portons depuis des années à savoir qu'il faut protéger en priorité les plus faibles. Ainsi, la Ville met en place des dispositifs spécifiques pour protéger les piétons et les cyclistes mais aussi les deux roues motorisées. En parallèle, nos actions pour apaiser la circulation automobile accompagnent la volonté de réduire le nombre d'accidents corporels sur la voie publique. Ce plan par son côté englobant me paraît à même de répondre aux enjeux de sécurité dans les prérogatives qui sont celles de la Ville de Paris. En effet, la Ville de Paris n'est pas maîtresse de l'ensemble des guestions de sécurité sur son territoire. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Mme SLAMA au nom du groupe Socialiste, Radical et Citoyen. »

Mme Eléonore SLAMA, Adjointe la Maire du 12^e d'arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Je tenais à saluer ce nouveau Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité qui est un outil de travail en commun très concret qui décline 31 fiches actions. La sécurisation et la tranquillisation des grands ensembles immobiliers en fait bien évidemment partie. Il s'agit d'une demande forte des locataires et cela est bien normal. Toujours dans cette logique partenariale qui caractérise bien l'esprit de ce contrat, l'amélioration est conjointement mise en œuvre par les bailleurs, les services de l'Etat, la Ville mais aussi les associations présentes sur place comme les clubs de prévention. Parce qu'il n'existe pas une réponse unique, les modes d'intervention de ces différents acteurs concernent à la fois les domaines de l'action sociale, de la prévention car ce n'est pas un gros mot et que cela permet de combattre le mal à la racine mais aussi et parce que ce n'est pas un tabou pour nous, de la surveillance et de la répression.

Les objectifs sont très clairs, sécuriser et tranquilliser le patrimoine locatif des immeubles sociaux, lutter contre le regroupement à l'origine des nuisances notamment en soirée, assurer une veille technique afin de renforcer le sentiment de sécurité des locataires est une chose qui nous tient à cœur car nous savons qu'il s'agit véritablement de l'une des clés du succès, favoriser le lien entre les habitants et permettre une occupation positive des espaces communs. Afin de permettre la mise en œuvre de ces objectifs, ce plan offre une palette d'outils mais je n'aborderai ici que le déploiement du dispositif humain à travers le GPIS et les correspondants de nuit. La mobilisation du GPIS pour ceux qui ne le connaîtraient pas encore très bien est le Groupement Parisien Interbailleurs de Surveillance qui rassemble les 13 bailleurs parisiens et permet de maintenir 7 jours sur 7 de 19h à 5h, une présence dissuasive sur les différents sites et d'intervenir sur appel des locataires ou dans le cadre de leurs rondes régulières pour tranquilliser les espaces communs et déclencher si nécessaire l'intervention de la police. Les correspondants de

nuit constituent une autre réponse qui peut être également mobilisée. J'en profite pour saluer le travail de ces hommes au quotidien sur le terrain. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Mme KOMITES, toujours pour le groupe Socialiste, Radical et Citoyen. »

Mme Pénélope KOMITES, Adjointe la Maire du 12^e d'arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Je voulais me féliciter que dans le cadre de ce nouveau contrat, les actions du plan 2009/2014 soient poursuivies et surtout complétées car ce sont des actions qui ont permis d'améliorer la sécurité des personnes les plus fragiles notamment les seniors et les sans abris. Je rappelle que certaines actions de l'ancien plan ont permis d'accompagner plus de 1 000 personnes âgées, habitants du 12^e, lors de leurs retraits bancaires. Je souhaite également signaler la mise en place lors du dernier contrat à savoir la coordination des maraudes dans l'arrondissement et dans tout Paris. Elle a permis de coordonner les différents intervenants auprès des personnes en grande précarité. Cette action est portée dans l'arrondissement par l'association Aux Captifs La Libération. Grâce à des réunions régulières, l'efficacité de l'aide apportée a été améliorée.

Dans ce nouveau contrat, nous pouvons nous féliciter d'une nouvelle fiche traitant de la mise à l'abri des familles dormant à la rue. Ceci reflète la volonté de la Maire de Paris dans sa grande cause de lutte contre les exclusions, de s'adapter à l'évolution des situations de précarité. Nous savons que les appels passés au 115 sont de plus en plus nombreux. Ce sont surtout des appels de familles qui font des demandes d'hébergement. Je souhaite rappeler que ce constat s'est traduit par l'ouverture dans notre arrondissement en décembre, d'un nouvel hébergement d'urgence à destination des familles, avenue Daumesnil. La présence dans la rue de familles avec des enfants est un phénomène nouveau pour lequel il faut apporter des réponses pertinentes et permettant d'assurer la sécurité des mineurs. Nous allons avoir une meilleure articulation à l'égard des mineurs installés avec leurs parents sur la voie publique. Ceci est très important. La Ville a déjà renforcé l'action des maraudes en finançant une association spécialisée à savoir Emmaüs Coup de main, présente sur l'axe République-Bastille-Gare de Lyon, le mardi et le samedi. Elle a aussi renforcé l'action de l'unité d'assistance aux sans abris. Ces maraudes apportent quotidiennement des missions de repérage, de rencontre, d'évaluation, d'orientation qui permettent de sortir petit à petit les personnes à la rue de ces situations extrêmement difficiles. La coordination des interventions de la Ville de Paris, de la Préfecture de Police et du Parquet se fera désormais via l'intervention d'une cellule de recueil et d'information qui doit permettre de trouver des hébergements plus facilement. Il faut souligner ces nouvelles actions au regard de ces situations de grande précarité dans Paris. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Mme CHARNOZ. »

Mme Sandrine CHARNOZ, Déléguée auprès de la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Mme la Maire. Comme mes collègues, je voudrais saluer cette présentation du Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité qui nous permet d'avoir un premier débat général sur des orientations, des ambitions politiques. Nous aurons certainement tout le loisir de voir sa déclinaison bien que certains de mes collègues aient mentionnés des actions précises qui ont lieu dans notre arrondissement.

Je voudrais reprendre des mots qui le caractérisent selon moi à savoir le partenariat, le dialogue, la médiation, la gradation des réponses. Ceci fait écho à l'argument selon lequel nous serions trop angéliques ou trop généralistes. Je pense que la gradation des réponses est présente dans ce document. Je souhaite mentionner l'implication des habitants car la prévention et la sécurité nous concernent tous. C'est bien en mobilisant l'ensemble des habitants et des acteurs que nous progressons.

Je souhaite revenir plus particulièrement sur deux actions fortes de notre politique de lutte contre la récidive portées par la mission locale de Paris. Ceci montre d'une part, la continuité de notre politique. Il n'y a pas deux plans mais bien un plan qui poursuit l'action précédente. D'autre part, ceci montre la volonté d'innovation et d'engagement de notre collectivité sur la prévention et la récidive. Nous avons un dispositif atypique que peu de départements ont à savoir le financement de conseillers en insertion sociale et professionnelle au sein même des établissements pénitenciers qui accueillent le plus de jeunes parisiens incarcérés. Il s'agit d'un travail d'accompagnement social et professionnel en milieu fermé. Il s'agit d'une réelle avancée à souligner. Un poste à Fresnes et un poste à Fleury-Mérogis. Pour illustrer mes propos, à Fleury-Mérogis, 496 jeunes ont été incarcérés en 2013. Sachez que 245 ont été accompagnés de manière active et que pour 56%, ce fut positif soit en emploi soit en alternance soit en formation. Nous savons très bien que pour lutter contre la récidive, il faut permettre à ces jeunes de trouver une solution pour ne pas renouer avec les habitudes du passé. Il est bien en leur permettant de retrouver un emploi ou de faire une formation, que nous leur assurions un avenir. Ce qui fait la force de notre collectivité est de penser que toute personne a une deuxième chance à un moment donné. Ce financement est important. J'en profite pour plaider que l'ensemble des groupes politiques comprennent l'importance de développer plus de postes dans les actions que nous débattrons prochainement au Conseil de Paris.

Je souhaite parler d'un dispositif très important à mes yeux à savoir 1, 2, 3 Je suis prêt, porté par les équipes de l'ANI. Il s'agit d'un accord interprofessionnel que les syndicats ont financé sur Paris afin d'accompagner les décrocheurs des institutions, de l'école, mais également des jeunes sortis de prison ou en accompagnement de milieu ouvert. Cette année, nous avons pu accompagner 15 jeunes à temps complet. Ils viennent à la mission locale et sont suivis soit par des animateurs soit par des conseillers en insertion. Là aussi, les résultats sont importants. Je plaide ici pour obtenir votre soutien afin que demain, nous puissions en accompagner 40 ou 80. Tout ce travail de lutte contre la récidive peut se faire en milieu fermé comme en milieu ouvert. La mission locale parce qu'elle développe un accompagnement global à savoir la reprise de la formation, la recherche de l'emploi, l'accompagnement dans le logement, permet à tous ces jeunes de s'en sortir, de construire leur émancipation et d'avoir un emploi pérenne.

Je souhaite répondre à M. BONNET sur la Garantie Jeunes. Paris n'est pas absente des dispositifs. Paris prendra le prochain train dès qu'elle pourra le faire. Il s'agit d'un dispositif très intéressant qui permet aux jeunes d'avoir de l'argent pour subvenir à leurs besoins. Ce dispositif nécessite un retour. Nous travaillons avec l'ensemble des missions locales d'Ile-de-France afin de pérenniser ce dispositif et le mettre en place, pas seulement à titre expérimental mais le démarrer avec plus de jeunes. Nous avons 24 000 jeunes suivis sur Paris. Si nous ne mettons la Garantie Jeunes que pour 100 d'entre eux, ce serait très discriminant. Nous souhaitons le mettre en œuvre avec plus d'ampleur. Nous approfondissons et nous sommes candidats pour prendre des jeunes dès cette année dans le cadre de ce dispositif. Pour terminer, l'insertion sociale et professionnelle est aussi l'un des piliers de ce contrat et je voulais valoriser cet axe. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Mme CHARNOZ. Mme MONTANDON, votre groupe a déjà parlé plus de 9 minutes, mais je vous propose de prendre le temps nécessaire pour votre intervention. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Merci Mme la Maire. Je vais être assez brève. Je voulais réagir sur votre introduction à propos de la baisse d'effectifs sous le gouvernement de droite. Je précise qu'il n'y a pas eu de suppression d'effectifs en tant que tel mais un redéploiement à l'échelle du Grand Paris dans le cadre de la police d'agglomération qui permet d'ailleurs aux policiers de travailler au-delà du périphérique et pas seulement intramuros.

S'il y a bien un comportement aujourd'hui qui met à mal la sécurité, c'est bien le laxisme de la Garde des Sceaux actuelle. Mme SLAMA a parlé du GPIS. En effet, il a un rôle important au niveau de la sécurisation des logements sociaux mais je tenais à rappeler la baisse de dotations de la part de la mairie au GPIS depuis plusieurs années. Chaque année, 55% de moins sont alloués au budget de la Ville de Paris. Je tenais à souligner le travail des hommes et des femmes du GPIS. Je vois que vous hochez la tête Mme SLAMA mais je souhaite donner quelques chiffres. En 2003, le GPIS recevait une dotation de 11 millions d'euros et en 2013, ce n'était plus que de 4,9 millions d'euros soit 55% de baisse. Je n'ai pas la dernière dotation du budget mais cela a encore diminué. Nous demandons au GPIS toujours plus de missions de sécurisation des logements sociaux, et le nombre de logements augmente mais ils ont de moins en moins de moyens.

Ces derniers jours, l'ensemble Villiot-Rapée a mis en place une pétition pour dénoncer des problèmes de vandalisme. Ces problèmes existent aussi bien dans notre arrondissement qu'au niveau parisien. Il est très important de garder cela en tête. M. SEINGIER vous a rappelé l'importance de la vidéoprotection et celle-ci doit aussi être développée dans les parties communes des logements sociaux. Elle permet certes, l'interpellation mais aussi et surtout la prévention et la dissuasion. C'est là que nous ne sommes pas d'accord, sur le rôle de prévention que joue la vidéoprotection.

Pour conclure, les fiches d'actions, c'est bien. Mais une vidéoprotection et une police municipale qui soit capable de mettre en œuvre ces fiches, c'est mieux. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Mme MONTANDON. Il reste encore quelques minutes pour le groupe Ecologiste. M. NAJDOVSKI. »

M. Christophe NAJDOVSKI, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

« Merci Mme la Maire. Parmi les objectifs du Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité, figure la prévention de la délinquance des jeunes et l'amélioration de la tranquillité publique. Ces objectifs, nous les partageons tous. Nous partageons aussi l'objectif de lutte contre le trafic de stupéfiants et sur ce dernier point, nous voulons ouvrir le débat sur la manière dont la France lutte contre le trafic de cannabis.

Dans un rapport parlementaire de novembre 2014, la députée socialiste Mme LE DAIN et le député UMP, co-rapporteur M. MARCANGELI, ont constaté tous les deux l'échec des politiques de répression en France. Mme LE DAIN a proposé d'évoluer vers une légalisation du cannabis lorsque l'autre signataire du rapport, M. MARCANGELI propose un système de contravention à la place des peines de prison. Si j'évoque cette question c'est parce que nous sommes aujourd'hui face à un échec des politiques publiques en la matière et face à

une loi qui date de 1970 et qui est parmi les plus répressives en Europe. Malheureusement, elle ne produit pas de résultat puisqu'aujourd'hui plus de 4,5 millions de personnes fument du cannabis de temps en temps. C'est aussi un fait, 42% des jeunes ont expérimenté le cannabis à l'âge de 17 ans. Le bilan de la lutte contre l'usage de substances illicites est sans appel. C'est un échec. Nous devons trouver des solutions. Certains politiques ont appelé à changer les choses. Je pense à M. VAILLANT, ancien ministre socialiste de l'Intérieur qui n'a pas une réputation laxiste. Nous pouvons aussi citer les propos de M. BAYLET, président du Parti Radical de Gauche, qui a appelé à une légalisation contrôlée pour des raisons de santé publique et pour lutter contre le trafic. Je pourrais citer la sénatrice écologiste, Mme BENBASSA, qui parle d'un véritable désastre du modèle répressif français.

Il faut savoir qu'en France, une bonne partie des effectifs de police et de justice sont mobilisés sur ces questions de lutte contre le trafic de cannabis. Cela coûte à l'Etat 300 millions d'euros par an. Ces effectifs pourraient être déployés sur d'autres missions et la justice s'en trouverait désengorgée. Cela représente plus de 120 000 interpellations chaque année. La prohibition génère de la délinquance. Elle est source de trafics qui nuisent à la tranquillité publique et c'est aussi le cas dans notre arrondissement. C'est la raison pour laquelle, et je suis en accord avec les conclusions de Mme LE DAIN qui appelle à prendre acte de l'échec de la prohibition constatée depuis 40 ans et à renverser la perspective en considérant que l'usage individuel du cannabis doit être légalisée afin de passer de la logique punitive à la logique préventive et réglementaire tendant à en minimiser les dommages. Il s'agirait d'évoluer vers une approche inspirée par les systèmes en vigueur en Uruguay ou dans l'Etat du Colorado. Dans le Colorado, cela fait un an que cette légalisation contrôlée et encadrée par l'Etat existe. Le crime a baissé de 10% selon le FBI; le nombre d'accidents de la route aussi. Il est interdit de fumer dans les lieux publics, y compris les parcs et les cafés. Les achats sont limités aussi bien pour les résidents que pour les visiteurs. Le bilan est jugé comme positif. Il nous a semblé important d'ouvrir le débat sur la question à cette occasion car la politique menée à l'heure actuelle au niveau national n'a pas produit les effets escomptés et parce que nous estimons qu'il faut sortir de l'hypocrisie actuelle avec une loi parmi les plus répressives en Europe mais qui fait que la consommation de cannabis est élevée en France, avec une économie parallèle, de la délinquance et du trafic. Sur cette question, il est temps de changer. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci M. NAJDOVSKI. Il reste quelques minutes au groupe Socialiste. M. BOUIGUE. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Vous me permettrez d'aborder un point évoqué à partir de la page 159 de ce rapport concernant la promotion de la vie nocturne apaisée. Le titre est un peu pompeux, j'en conviens et peut-être pas très explicite. Mais je me rappelle qu'en 2010, nous avons organisé à Paris, les premiers Etats Généraux de la Nuit autour desquels nous avons pu travailler avec les associations de locataires, de riverains, avec des exploitants qui tiennent des activités la nuit. Ils nous ont exprimé le besoin de trouver un moyen de travailler et de vivre ensemble tandis que les moyens étaient plutôt des appels systématiques à la police. La plupart du temps, les problèmes ne se réglaient pas. Il y a un intérêt sur cette fiche nouvelle qui vient rappeler que Paris a besoin d'une activité nocturne mais qui se développe dans le respect des riverains qui sont les premiers à subir les nuisances de ces établissements et parfois à en profiter aussi car ils animent certains quartiers. Il faut trouver les moyens d'un accord mutuel et intelligent entre les deux. C'est facile à dire, beaucoup à faire.

D'ailleurs, la fiche développe d'autres aspects sur la vie nocturne apaisée. Le travail sur la lutte contre les discriminations à l'entrée de certains établissements, la prévention des conduites addictives dont sont victimes certains jeunes. Il me semble qu'elle développe assez peu la médiation et sur cette partie que le 12^e voudra se montrer exemplaire et peut-être expérimental. Nous l'avons déjà fait récemment avec M. MOULIN sur la rue de Cotte. Nous avons été saisis par des riverains gênés par le bruit des bars et restaurants. La rue de Cotte étant une petite rue où le bruit se développe rapidement. Il a fallu trouver un modus vivendi entre les deux parties. Une réunion a été organisée avec le commissariat, la mairie, les associations de riverains et de commercants. L'idée a été à partir du 1^{er} février 2015 de mettre en place un agent travaillant à l'apaisement des trottoirs et de la chaussée. Cet agent est pavé par les établissements. Il trouve les movens pour concilier cette activité nocturne avec les riverains. Cette action donnera lieu à une évaluation et à un encadrement si jamais elle ne porte pas ses fruits. Dans un premier temps, nous reviendrons exprimer nos doléances après des commerçants et des responsables d'établissement. Et si besoin est, nous engagerions les mesures nécessaires avec la police pour mettre en place des fermetures administratives. Mais nous voyons cela comme étant une étape ultime et nous voulons laisser toute sa place à la médiation et au dialogue pour concilier les activités nocturnes qui constituent un attrait pour Paris avec le respect de la tranquillité des riverains. Il suffit souvent de peu pour trouver un terrain d'entente. C'est vers cela que nous voulons tendre. Il s'agit de l'un de nos engagements en début de mandature avec Mme la Maire. Nous nous y tenons. C'est moins l'opposition entre prévention et sécurité que le dialogue que nous mettons en œuvre. Il s'agit de prévention et sécurité et non pas de prévention ou sécurité. Les deux vont de pair. L'exemple de l'activité nocturne l'illustre bien. Je pense que sur ce thème, notre arrondissement pourrait être un arrondissement pilote pour ce qui se passera à Paris dans les années à venir. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup pour cet exemple concret de conciliation. M. GREGOIRE. »

M. Emmanuel GREGOIRE, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

« Merci Mme la Maire. Je souhaite revenir sur plusieurs aspects qui me permettront de revenir sur quelques approximations voire quelques contre vérité. Je pense en effet avoir entendu des approximations. Comme beaucoup d'orateurs, je souhaite saluer la dimension partenariale de ce Contrat Parisien de Prévention et de Sécurité et le fait que nous ayons l'occasion d'échanger à ce sujet en Conseil d'arrondissement. Il y aura évidemment une déclinaison plus pragmatique et précise par arrondissement dans les semaines et mois à venir.

Je suis assez surpris d'entendre dans la même phrase que la sécurité n'est pas une compétence légale de la Ville de Paris et le regret qu'une police municipale ne soit pas créée et que nous n'ayons pas une politique plus volontariste en la matière. Nous ne créons pas de police municipale car il s'agit d'une impossibilité légale dans le cadre de la loi telle qu'elle existe. Vous le savez très bien. Vous l'avez dit dans la première partie de votre phrase. Ne nous demandez pas de créer une police municipale tandis qu'il s'agit d'une impossibilité légale.

Pour l'anecdote historique, la police est de compétence Etat depuis Colbert. Nous ne pouvons pas dire que la première Commune ait une grande responsabilité là-dessus, hormis quelques années avant le Consulat. C'est inscrit dans la loi depuis 1800. Là aussi, la première Commune n'a que peu de responsabilité.

Pour rentrer de manière précise sur ce que fait la Ville. La Ville de Paris va déjà bien audelà de ses compétences légales. M. SEINGIER, vous demandez la création de 3 000 agents

de sécurité et de prévention de proximité. Je mets cela sur le compte de votre méconnaissance mais vous connaissez mal les effectifs de la Ville. Permettez-moi de dire ce qui existe déjà et vous verrez que vous avez déjà obtenu satisfaction. Peut-être que cela ne suffit pas, j'en conviens. A la Ville de Paris, plusieurs corps sont chargés de la sécurité et de la prévention. Ils le font dans le cadre de ce que permet la loi, pas au-delà. Il s'agit des inspecteurs de sécurité de la Ville de Paris au nombre de 630. Il s'agit des agents d'accueil et de sécurité qui se répartissent principalement entre la direction des espaces verts et de la DPP. Ils sont au nombre de 1 200. Il y a 80 techniciens de tranquillité et de proximité qui correspondent à l'appellation statutaire des correspondants de nuit. A cela, on peut ajouter près de 1 850 ASP, agents de sécurité de Paris. Statutairement, ce sont des personnels des administrations parisiennes mais relevant de l'autorité de la Préfecture de Police. Au total, il y a près de 4 000 agents chargés de la prévention et de la sécurité à la Ville de Paris, bien au-delà des compétences légales. Il y a des difficultés de gestion. Nous demandons parfois aux agents d'aller sur des zones frontières de compétences et nous devons faire attention à demander à nos agents d'être mobilisés sur les guestions de prévention et de sécurité, sans leur demander d'aller au-delà de leurs prérogatives légales.

Lorsque l'ancien Président de la République, M. SARKOZY, s'est penché sur cette question, il n'a pas du tout créé la possibilité pour la Ville de Paris de créer une police municipale. Il a étendu géographiquement les compétences de la Préfecture de Police à 3 autres départements de la petite couronne en 2009 via un décret, ce qui permet habilement de transformer une baisse d'effectifs très massive en une métropolisation des effectifs. C'est une jolie formule, je la retiens. Je suis sûr que M. MOULIN en dira plus.

Reprocher à ce contrat d'avoir une dimension trop préventive est une erreur factuelle. Il a une dimension principalement préventive car il s'agit de notre mission. Je veux bien que nous ayons des débats qui ne relèvent pas de la compétence de nos conseils d'arrondissement et qui ne relèveront pas non plus de la compétence légale du Conseil de Paris. Mais essayons de nous concentrer sur notre mission. La mission première de la Ville de Paris en matière de sécurité est de faire de la prévention. L'objet de ce contrat est de s'assurer que l'ensemble des acteurs mobilisés sur ces questions, le Parquet, le Rectorat, la Préfecture de Police, fassent chacun leur travail. Je ne reviendrai pas sur d'autres contre vérité choquantes car je sais que M. MOULIN le fera. Mais dire que nous n'acceptons pas la vidéoprotection est simplement une erreur factuelle au regard de la réalité des faits depuis plusieurs années à la Ville de Paris. Incontestablement, nous n'avons pas la même philosophie sur les outils à utiliser pour améliorer au mieux la sécurité des Parisiens. Nous n'avons pas non plus la naïveté de penser que Paris est le seul endroit au monde qui serait à l'abri des errements de notre temps. Oui, il y a des sujets, y compris dans notre arrondissement et nous sommes mobilisés pour y répondre. Essayons de faire notre travail. Et notre travail sur ces champs à la Ville de Paris est d'abord de faire de la prévention. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup à tous les groupes. Je note qu'il s'agit de la première fois dans le cadre d'un débat organisé que tous les groupes utilisent la totalité de leur temps de parole, y compris le groupe Socialiste, Radical et Citoyen. Comme quoi ce contrat a provoqué beaucoup de réactions. M. MOULIN pour répondre à quelques unes des interrogations et interventions. »

M. Fabrice MOULIN, Adjoint à la Maire du $12^{\rm e}$ arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci à tous mes collègues. Je vais essayer de répondre aussi rapidement que je le pourrai à un certain nombre de questions. M. GREGOIRE a déjà apporté certains éléments de réponse.

Je vais commencer par M. NAJDOSKI parce que je ne sais pas où mettre ce thème dans ma réponse. De plus, il a de très bonnes sources. Je lui dirai tout simplement sur cette question qu'il s'agit d'un débat très intéressant mais qu'il s'agit d'un débat législatif. Vous l'avez dit vous-même. Ce débat dépasse largement le cadre du Contrat Parisien de Prévention et Sécurité. Mais nous aurons certainement l'occasion d'en rediscuter.

Il faut réaffirmer que notre politique parisienne s'appuie sur deux piliers qui se retrouvent tout au long de ce contrat à savoir la sécurité et la prévention. Et nous assumons l'un et l'autre. Nous nous inscrivons également dans une logique de coproduction avec tous les acteurs. La Ville de Paris n'est pas dépositaire de l'autorité policière. Il s'agit de la compétence exclusive de la Préfecture de Police de Paris ni de l'autorité judiciaire qui dépend du Parquet. C'est pourtant avec eux que nous travaillons notamment avec le commissariat du 12^e arrondissement qui est réactif, présent, toujours efficace. Nous renforçons nos liens avec lui, nous partageons nos informations afin d'améliorer la réponse quotidienne aux problèmes rencontrés par les habitants du 12^e. Assurer la tranquillité des Parisiens est une exigence impérieuse. La sécurité est avant tout un droit et nous assumons ce rôle. Malgré tout, notre arrondissement est calme à Paris. Vous pouvez toujours dire que ce sont des propos lénifiants. Vous pourrez toujours le dire à la commissaire du 12^e ainsi qu'au substitut du procureur qui l'ont dit clairement, chiffres à l'appui, au CSPDA. Vous pourrez également parler du laxisme de la Garde des Sceaux. Mme MONTANDON, lisez le compte rendu. Je vous rappelle que les taux de réponse pénale ont augmenté.

Nous avons entendu les Parisiens qui demandent une lutte plus ferme contre les nuisances, les violences et les incivilités subies quotidiennement et qui empoisonnent parfois leur vie. Nous voulons mettre en place une sécurité durable par l'intermédiaire de ce contrat, loin des effets d'annonce et de toute instrumentalisation. Justement, vous avez parlé d'angélisme, d'idéologie laxiste. Ce sont des arguments classiques de l'UMP. Vous avez vos chiffres, j'ai les miens. Il y a une stabilité de la délinquance dans le 12^e. Vous l'avez avoué vous-même. Vous pouvez aussi noter une baisse de -2,7% des cambriolages, une baisse de -5,7% des vols avec violence, une baisse de -4,4% des violences et atteintes aux personnes. Nous ne pouvons pas dire que la situation se soit détériorée. Vous avez aussi parlé d'une dilution des objectifs par l'intermédiaire de ce contrat. Au contraire, nous avons resserré nos objectifs autour de 3 axes qui ont été évoqués tout au long de ce débat.

Il faut tout de même dire que la réponse de sécurité est insuffisante. Nous sommes dans une logique pragmatique qui passe aussi par une politique de dialogue et de médiation. La coproduction consiste également à s'appuyer sur la direction de la protection et de la prévention, sur les correspondants de nuit qui sont les médiateurs, sur les habitants euxmêmes. C'est pourquoi, nous avons pris plusieurs décisions. Des décisions qui concernent aussi ce qu'a dit notre collègue de l'UDI sur les évènements autour de la piscine de Reuilly. Nous avons étendu les périmètres d'interventions des correspondants de nuit aux rues Hillairet, Riesener, Hénard-Vivaldi mais aussi au Jardin de Reuilly, au gymnase et à la piscine de Reuilly. Je reviens sur le point précis de la piscine de Reuilly pour laquelle nous avons mobilisé des outils tels que les ISVP, le club, les correspondants de nuit. La police s'est particulièrement mobilisée et a multiplié les rondes sur ce secteur.

Je ne reviens pas sur les concertations avec les commerçants et les riverains mentionnées par M. BOUIGUE ni sur la verbalisation par les ISVP dont a parlé M. GREGOIRE. Nous travaillons aussi sur la prévention situationnelle dans les logements sociaux. Vous avez évoqué Villiot-Râpée, je rappelle qu'avec Mme la Maire et Mme SLAMA, nous avons organisé un comité local d'habitat sur ce point. Je ne doute pas comme cela est le cas dans tout quartier, qu'il peut y avoir des riverains mécontents. Mais nous avons peu été interpellés sur des questions de sécurité.

Sur les aspects de terrorisme, il est important de dire qu'il y a une politique d'audit de sécurité sur les équipements publics et les lieux de culte. Ils sont particulièrement surveillés. Même si ce n'est pas textuellement dans le contrat, nous nous en occupons.

Les violences faites aux femmes est l'un des 3 axes du contrat. Les agents sont formés afin de pouvoir répondre à ces problématiques. La coproduction, c'est aussi travailler avec les associations, les éducateurs de rue, les clubs de prévention comme SOLEIL, Cap 2000 qui est devenu Feu Vert.

Je ne peux pas non plus répondre à toutes les interrogations de M. BONNET sur les jeunes à la rue mais Mme CHARNOZ lui a répondu en grande partie. M. BONNET, nous ne pouvons pas non plus demander à ce contrat de résoudre toutes les injustices de la société française. Cela dit, vous avez parlé d'un certain nombre de choses ainsi que M. TOUZET notamment sur le décrochage scolaire. Des échanges nominatifs d'un certain nombre de dispositifs ont été mis en place. Il y a aussi des suivis psy dans les commissariats grâce à des personnels mis à disposition.

Nous avons également une politique humaine contre la traite des femmes dans le cadre de la prostitution. Nous avons une aide aux sans domicile fixe avec les maraudes. A ce titre, il y a aura une fiche d'arrondissement sur le Bois de Vincennes.

Dans ce contrat, nous avons l'impératif de mettre des réponses nouvelles pour lutter contre les incivilités qui n'ont pas lieu d'être à Paris et qui doivent appeler une réponse systématique et graduée. Il n'y a pas que la prévention, il y a aussi la verbalisation. Environ 25 000 verbalisations par des ISVP dont 1 300 dans le 12^e. La nouveauté consiste aussi dans les futures brigades vertes qui vont être mise en place. Mais aussi les mesures de réparation et d'alternative à la peine qui sont essentielles et qui se caractérisent par le dispositif « Tu casses, tu répares » qui fonctionne très bien dans le 12^e avec l'entreprise Velib'. On nous a expliqué que ce dispositif assure la non récidive. Nous allons développer ce type de dispositif avec les bailleurs sociaux et les travaux d'intérêt général.

Je vais rapidement répondre sur les caméras de vidéoprotection. Premièrement, nous l'assumons. Deuxièmement, il faut des personnes derrière ces caméras. Lorsque l'on supprime 1 500 fonctionnaires, je veux bien que vous parliez de redéploiement mais allez en parler aux officiers de police qui peinent à assurer leur travail du fait du manque de personnel. Heureusement, des personnels arrivent tout de même. Vous voulez de la vidéoprotection et vous en voulez aussi dans les logements sociaux. Mais qui sera derrière les caméras? Vous dites que nous n'appliquons pas la vidéoprotection mais de nouvelles caméras viennent d'être installées à Rozanoff et dans le quartier Fécamp. Je pense que je peux parler au nom du groupe Socialiste, Radical et Citoyen et dire que nous avons toujours défendu ce dispositif avec un certain nombre de garanties. Oui, tout à fait. Relisez les PV.

Je ne vais pas revenir sur la police de proximité mais cela me fait doucement rire lorsque l'on sait qu'on paie aujourd'hui le refus dogmatique de toute police politique de proximité et vous voulez une police municipale. La mairie de Paris n'a pas à remplacer la police. Elle doit travailler en bonne intelligence sur la base d'une responsabilité partagée avec la Préfecture de Police. Nous ne sommes dans l'angélisme, dans une période troublée où l'on s'interroge parfois sur la possibilité même du vivre-ensemble. Nous affirmons que notre politique est ferme et humaine. Il s'agit d'une politique de gauche et d'une politique républicaine. Comme l'a dit l'ancien Ministre de l'Intérieur que vous aimez bien, Manuel VALLS « Protéger l'espace public est une grande ambition de la gauche car il s'agit du lieu où se rencontrent les citoyens ». Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Je confirme que sous la précédente mandature, nous avions défendu le Plan « 1 000 caméras pour Paris » puisque j'étais moi-même présidente de groupe à l'époque. Je me souviens très bien avoir défendu ce plan. Je confirme que des caméras continuent d'être installées dans notre arrondissement et qu'un nouveau contrat partenarial avec la Préfecture de Police est en cours de finalisation et sera validé avant l'été. Cela fait partie des faux procès que certains essaient de nous faire sur ces questions de sécurité. Je trouve qu'il était sain que nous ayons ce débat et que chacun puisse s'exprimer. Il n'y a pas de vote. Je trouvais bien de pouvoir rappeler ce qui a été dit dans le cadre du CSPDA et que certains essaient d'instrumentaliser. Mais les faits et les chiffres sont là. L'appréciation de la délinquance dans notre arrondissement est aujourd'hui reprise par nous mais elle est portée par les représentants de la Préfecture de Police et du Parquet. Je vous propose de conclure sur ce débat. Nous avons débattu durant 1 heure et demie et nous aurons l'occasion de revenir sur les nombreux éléments évoqués dans ce document. Poursuivons l'ordre du jour.

୬୬୬୬୬୬

- DU 20150008 : Protocole avec le groupe SNCF sur le logement à Paris.

Mme Eléonore SLAMA, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Vous le savez, le 12^e arrondissement prend et continuera à prendre toute sa part dans la lutte contre le mal logement. L'urgence de la situation nous impose d'être à la hauteur pour créer toujours plus de logements pour tous. Le Programme Local de l'Habitat adopté lors de notre dernier Conseil d'arrondissement et au Conseil de Paris des 9, 10 et 11 février 2015, inscrit dans le marbre l'ensemble de nos ambitions en la matière. S'agissant de la création de logements, il rappelle que tous les leviers d'action seront mis en œuvre. L'un des axes d'action est la mobilisation de nouvelles opportunités foncières notamment publiques. La Ville de Paris a noué avec les grands opérateurs publics que sont la RATP, la SNCF et l'AP-HP, des partenariats constructifs qui se concrétisent par la signature de protocoles spécifiques en faveur de la production de logements sur leurs emprises.

Déjà en décembre dernier, nous approuvions un protocole avec la RATP permettant la réalisation de l'opération Debergue-Rendez-Vous avec la création de 60 à 80 logements dont la moitié de logements sociaux, un équipement de petite enfance, l'agrandissement d'un jardin public ainsi que le prolongement de la cité Debergue.

La délibération présentée ce soir porte sur un protocole avec la SNCF pour la réalisation d'opérations d'urbanisme permettant la création de 14 200 logements à terme à Paris dont plus de 4 600 dans notre arrondissement. Vous l'avez compris, les opérations concernées sont celles de Bercy-Charenton et de Charolais-Rambouillet. Je laisserai M. BOUIGUE en dire plus sur ces deux sujets. Je vous remercie. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris:

« Je m'inscris dans ce que vient de dire Mme SLAMA sur l'importance pour nous d'utiliser tous les leviers possibles pour faire face à cette crise du logement à Paris, faire face à la spéculation immobilière. L'un des outils afin que tout le monde puisse se loger, c'est d'abord le logement social. Le logement public permet en fonction de ses revenus à tout un chacun de pouvoir se loger. C'est aussi le garant d'une mixité sociale. Je sais que nous abordons ce sujet régulièrement. Mais il s'agit de l'occasion pour moi de rappeler que les engagements pris par la Maire de Paris en matière de production de logement est pour nous essentiel et urgent.

Les leviers fonciers des partenaires publics que ce soit la SNCF, la RATP, l'AP-HP ou encore La Poste sont importants pour nous et signifient une volonté d'avancer. Ce protocole est une première étape pour avancer. Je souhaite féliciter le protocole signé avec la RATP et qui permet d'ailleurs Porte de Vincennes de fournir un premier équipement nommé Le Garance, dans lequel il y aura des établissements scolaires, des crèches, des équipements publics et des bureaux. Nous avons également une opération en cours dans le 12^e sur ce protocole à savoir la cité Debergue, qui permettra aussi de nouveaux services publics notamment une crèche, l'extension du square et des logements sociaux.

Je souhaite revenir sur ce protocole avec la SNCF. J'ai quelques réserves car certaines questions ne trouvent pas de réponses de la part de la SNCF. Dans cette délibération, il est cité l'idée d'emprise industrielle rendue inutile aux missions d'exploitation de transports publics. Et on dit que cela se base sur des études. Nous n'avons pas en notre possession ni ces études ni la raison pour laquelle ces emprises industrielles sont aujourd'hui rendues inutiles. Quel est le projet de la SNCF notamment au regard de notre engagement sur la lutte contre la pollution, pour développer le FRET et le Tram FRET.

Je souhaite également revenir sur le détail des parcelles. Nous avons adopté et nous avons débattu sur le PLU, des parcelles qui seront décidés pour l'opération Bercy-Charenton notamment sur l'extension Léo Lagrange. Je souhaiterais avoir plus de détails sur les parcelles que la SNCF cèdera pour faire du logement. Quelles sont les parcelles précises où le logement sera construit.

Quant à l'avenir du tunnel. Vous savez que nous avons un débat fort au niveau de l'arrondissement. Un collectif s'est créé. De nombreuses questions ont été posées notamment lors de la concertation. Des propositions ont été faites. Mais la SNCF ne répond pas. Or, l'ancienne Gare de la Râpée est une propriété de la SNCF. Je souhaiterais avoir l'avis de la SNCF. J'ai proposé lors d'une réunion publique que la SNCF soit invitée à une réunion de concertation sur ce sujet, avec l'ensemble des acteurs, que ce soit la Ville ou les locataires actuels soit les artisans mais aussi le conseil de quartier et d'autres vecteurs concernés par le sujet.

Force est de constater qu'aujourd'hui la SNCF est absente de la concertation sur la question Bercy-Charenton. Combien de réunions publiques avons-nous eu? Je parle de réunions publiques et je ne parle pas de votre concertation en compagnie de votre adjoint avec la SNCF. Je voudrais une réunion en présence des représentants de la SNCF et que nous soyons en capacité de les questionner sur l'avenir du site de la Gare de Lyon, de la Gare de Bercy et sur l'ensemble des actions autour. C'est pourquoi, nous avons des réserves. Nous allons nous abstenir sur cette délibération. Et nous espérons avoir des réponses de la part de la SNCF avant le Conseil de Paris. Je vous remercie. »

M. BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Vous me permettrez dans un premier temps de me réjouir et de me féliciter de ce protocole qui vient compléter un protocole précédent signé avec la RATP. Aujourd'hui, c'est avec la SNCF. Nous sommes bien dans la continuité de la mobilisation du foncier à la fois de l'Etat, des institutions, des entreprises publiques, qui permet aujourd'hui de dégager des terrains pour y construire du logement mais pas seulement. C'est aussi tout l'intérêt de ces opérations qui sont des opérations d'urbanisme autant que de logement.

Il s'agit de deux sites dans le 12^e. Bercy-Charenton avec son extension au secteur Léo Lagrange et Charolais-Rambouillet pour construire principalement du logement. En effet, nous voulons répondre à la crise du logement. La Ville de Paris a décidé dans son « Pacte Pour le Logement Pour Tous » en juin dernier de se donner les moyens pour parvenir à remédier à la situation actuelle. Ce sont de véritables projets d'urbanisme car ces projets

ne vont pas sans la construction d'équipements publics, collèges, crèches, équipements de petite enfance. Cela ne va pas non plus sans la création de commerces ou de locaux d'activité qui participent à la ville. Cela ne va pas sans la création de jardins ni d'espaces verts. Je rappelle que l'une des préoccupations pour ces deux projets sera de s'inquiéter de la place des espaces verts et de la végétalisation. Je sais que Mme KOMITES saura nous rappeler cet objectif au cours de ces projets. Il s'agit aussi de l'animation dans la Ville à travers ces deux projets. Nous connaissons bien Bercy-Charenton mais nous connaissons peut-être moins Charolais-Rambouillet. Il s'agit d'un espace de 4 hectares, un peu plus contraint. Cet espace est propriété de la SNEF, de RFF et de la SNCF au départ. Il y a un accord avec la Ville de Paris pour transformer cet espace compliqué et qui doit répondre à des préoccupations en termes de logement et d'activité mais aussi en termes d'activité de la Gare de Lyon. En effet, la Gare de Lyon est l'un des milliers de la SNCF qui joue pour l'attractivité de Paris. Les études urbaines en sont encore au démarrage. Des scenarii sont élaborés tenant compte à la fois de l'ambition en termes de logement, de l'équilibre économique. Il s'agit d'avoir des activités commerciales et de développer aussi des équipements publics. Avec la Maire, nous avons demandé que soit construite une école sur ce site. Mme MARQUIS nous a rappelé l'importance d'avoir une crèche dans ce quartier. Et Mme la Maire, vous avez rappelé l'importance d'avoir un espace vert dans ce quartier. Nous essayons de construire toutes ces ambitions avec les partenaires. Sachant que ce segment urbain bien que passionnant à travailler, est très contraint dans sa forme, dans son périmètre et dans les obligations que nous avons avec la SNCF concernant la Gare de Lyon et les reconstructions urbaines qui pourraient se faire à côté.

Je ne parle pas de Bercy-Charenton puisque nous avons voté une délibération sur l'extension du périmètre récemment. Une réponse, non pas à Mme SLAMA dont je partage entièrement l'intervention mais à M. BONNET. J'entends très bien les préoccupations qui sont celles du groupe Communiste sur les orientations de la SNCF. Ce débat déborde complètement de ce Conseil d'arrondissement et déborde même de la position de la Ville. Je ne sais pas si ce débat doit être préexistant à ce protocole. Il devrait être mené dans le cadre de ce protocole. Je pense que ce protocole n'interdit pas que l'on s'interroge sur la destination des espaces fonciers de la SNCF, sur les périmètres définis, sur le devenir de certains espaces. Cela peut être le devenir de la Gare de la Râpée. Mais il y a d'autres devenirs. Par exemple, que faisons-nous des frigos ? De nombreuses questions méritent d'être posées quant à des destinations futures. Ces débats qui doivent se faire en lien avec la SNCF ont tout intérêt à se faire dans le cadre du protocole. Ce n'est pas en dehors du protocole que nous réglerons les choses mais plutôt à l'intérieur.

Les partenaires que sont la Ville, les conseils de quartier qui participent activement à tous les ateliers d'urbanisme mis en place par la mairie. Je pense que c'est par la pression des partenaires que la SNCF pourrait être amenée à être plus précise et à franchir des caps qu'elle ne franchit pas aujourd'hui. Je pense au devenir de certains bâtiments sur Charolais-Rambouillet et sur Bercy-Charenton. Ce protocole nous permet de faire avancer un partenaire tel que la SNCF et je ne voudrais pas qu'en étant en dehors de ce protocole, nous cassions la dynamique ni les pressions respectives que les uns et les autres peuvent avoir sur ce projet. Je vois ce protocole comme un début comme nous l'avons avec la RATP. Vous avez très bien signalé le devenir de Debergue-Rendez-Vous. Nous ne sommes pas sur un produit fini mais nous sommes bien en phase de construction selon des alternatives et des contraintes particulières à ce protocole. Nous aurons la même chose avec la SNCF. Etre à l'intérieur de ce protocole me semble réellement important. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup d'avoir pris le temps de débattre sur cette délibération fondamentale pour Paris mais surtout pour notre arrondissement avec des projets majeurs qui pour certains verront le jour au cours de cette mandature. Je pense qu'il est important d'en parler notamment avec la condition de notre priorité accordée au logement. Nous passons au vote. »

Votants: 29 dont 1 pouvoir:

Pour: 26 voix dont 1 pouvoir:

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe UMP

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre: 0

Abstention: 03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

Délibération adoptée à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-013 AVIS)

୶ଜ୶୶

- <u>DEVE 20150037</u>: Approbation des cartes stratégiques du bruit et du projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement de la Ville de Paris 2015-2020, pour le lancement de la consultation du public.

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement:

« Ce plan de prévention du bruit dans l'environnement montre ce que nous constatons depuis de nombreuses années à savoir que bien trop de riverains et d'établissements sont encore aujourd'hui exposés à des nuisances sonores importantes. L'un des axes importants de ce plan réside dans les nuisances liées aux transports notamment sur le périphérique. Je voulais rappeler que sur cette question des nuisances liées au périphérique, nous agissons. Dès 2012, près de 3,5km de revêtement antibruit ont été expérimentés notamment dans notre arrondissement, entre la Porte de Saint-Mandé, la Porte de Vincennes et jusqu'à la Porte de Bagnolet. Cette expérimentation étant concluante puisque -3 décibels ont été constatés, nous allons la poursuivre dans cette mandature.

Notre arrondissement est également concerné par la question de la réduction de la vitesse maximale sur le périphérique, qui a non seulement fluidifié le périphérique comme le montrent les études récentes mais aussi réduit les nuisances sonores. Durant cette mandature, nous allons continuer dans le 12^e notamment entre la Porte Dorée et la Porte Saint-Mandé, la pose de revêtement antibruit. Nous avons la volonté de faire de même lorsque nous rénoverons les grands axes de circulation. »

M. François HAAB, Conseiller de Paris:

« Je suis extrêmement heureux que nous ayons un plan sur les effets du bruit et sur la prévention du bruit. Je suis déjà intervenu à deux reprises en Conseil de Paris depuis le début de cette mandature sur ce sujet, souvent méconnu et insuffisamment classé au rang des pollutions graves qui jouent un rôle délétère sur la santé. Tous les chiffres de santé publique le montrent.

J'ai lu avec attention ce plan et je suis assez déçu car il y a une sorte de malentendu dès le titre. Le bruit lié au trafic routier est important. Mais nous savons très bien qu'en matière de santé publique, au-delà du bruit lié au trafic routier, ce sont les accidents de

bruit nocturnes qui sont délétères et responsables de fragmentation du sommeil. M. BOUIGUE a évoqué tout à l'heure, les nuisances sonores liées à la vie nocturne. Il y a les klaxons, le bruit des véhicules de secours avec l'utilisation de sirènes de manière parfois intempestive. Il me semble que toute une série de causes de bruit ne sont pas assez prises en compte dans cette délibération qui est une délibération sur le bruit routier mais qui n'est pas une délibération sur le bruit en tant que véritable pollution.

Concernant les nuisances nocturnes. Nous devons bien considérer ce sujet comme un sujet de santé publique. Ce n'est pas seulement un sujet de bonnet de nuit pour empêcher la vie nocturne. Il s'agit de réussir à faire adopter une notion de droit au sommeil. Tout le monde a le droit d'avoir un sommeil paisible qui ne soit pas fragmenté par des bruits intempestifs. Je pense que les conseils de quartier pourraient jouer leur rôle et essayer d'identifier arrondissement par arrondissement, en particulier dans le notre, quels sont les secteurs où peuvent se poser de manière occasionnelle ce type de manifestation. Je reprends à mon compte l'intervention de M. BOUIGUE. Vous en avez parlé dans le cadre de la prévention et de la sécurité mais nous aurions pu prendre votre excellente intervention sur ce sujet dans ce plan de prévention du bruit. Malheureusement, ceci ne fait pas partie de la délibération. C'est dommage. Nous aurions pu rajouter ce sujet. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci M. HAAB pour votre intervention. Il y a des éléments de réponse dans la délibération tout de même. Je vous trouve un peu dur. Mais nous y reviendrons. Mme MONTANDON. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Merci Mme la Maire. Ce plan de prévention du bruit dans l'environnement a été élaboré à la suite d'une délibération du Conseil de Paris qui ne date pas d'hier mais de 2008. Ce plan aurait du être soumis en Conseil de Paris en 2012 avant la date limite de juillet 2013 fixée par les textes européens. 7 ans après, nous aurions pu espérer que ce plan comprenne une cartographie précise par arrondissement mais ce n'est toujours pas le cas, ce qui ne permet pas d'apprécier finement les endroits qui posent de véritables problèmes de bruit à Paris. Hormis peut-être autour des chemins de fer de la SNCF et des lignes de la RATP car cette étude a été réalisée par la Préfecture de Paris pour se mettre en conformité avec les textes européens.

Peut-être ce soir, allez-vous être en mesure de nous communiquer la date à laquelle la déclinaison des cartes par arrondissement sera opérationnelle notamment dans le 12^e. D'ailleurs, ces cartes stratégiques du bruit qui manquent tant doivent être révisées tous les 5 ans. Celles relevant de la compétence de la Ville de Paris ont été réalisées en 2007 pour la dernière fois et n'ont pas été actualisées ni en 2012 ni ce soir dans le plan présenté. Cette absence de cartographie précise du bruit sous-évalue les enjeux et la problématique de santé publique du bruit pour les Parisiens.

Selon l'OMS, 85% des Parisiens sont exposés à une valeur de bruit globale dans la journée de 57 Ldn, seuil situé au-delà du seuil où la gêne est considérée comme sérieuse. Et la nuit, la valeur à ne pas dépasser afin de ne pas perturber le sommeil est de 42 Ldn, or, 87% des Parisiens sont exposés à un niveau de bruit supérieur. Ainsi, le constat est sous-évalué mais les moyens ne sont pas à la hauteur non plus. L'axe le plus bruyant est le périphérique. Même si nous pouvons nous réjouir que la Porte de Vincennes ait bénéficié de l'expérimentation de revêtement de chaussée acoustique, le déploiement sur tout Paris est encore assez lent. Seul un tiers du boulevard en est équipé actuellement. Dans ce plan, il n'est fait référence à la couverture du périphérique à aucun moment tandis que les projets attendent depuis plusieurs années. C'est pourtant la seule solution durable pour réduire le bruit du périphérique tout en valorisant le foncier. Et je déplore une fois de plus

que le projet de couverture partielle du périphérique au sein du GPRU n'ait pas été réalisé.

Concernant la limitation de la vitesse sur le périphérique à 70km/h, les résultats en termes sonores sont insignifiants. La baisse de la vitesse n'a permis de diminuer le bruit que de 0,5 décibels le jour, imperceptible à l'oreille humaine selon Bruitparif. Dans ce plan, il est indiqué la volonté je cite « d'étudier la réduction du transit des poids lourds sur le boulevard périphérique ». Dans le cadre de son plan antipollution, la Maire de Paris rappelle qu'elle promeut les véhicules les moins polluants et par ricochet, les moins bruyants. Cependant, elle n'est pas allée au bout de la logique en refusant d'étendre le périmètre de la ZAPA au périphérique afin d'éviter le transit du trafic et diminuer ainsi le bruit. Je vous rappelle que vous avez refusé en Conseil de Paris notre vœu demandant que le plan antipollution soit étendu au périphérique ainsi qu'au bois.

La contradiction évidente entre la baisse de la circulation et le maintien d'un niveau de bruit élevé ne fait pas l'objet de développement. Or, les embouteillages avec les multiples redémarrages occasionnés et les concerts de klaxon participent directement à exposer les Parisiens à un niveau de bruit élevé. Dans le même registre, il ne sert à rien de se glorifier à plusieurs reprises dans ce plan, de la baisse de la circulation automobiliste lorsque l'on sait que la circulation des deux roues a explosé ces dernières années. Le parc automobile de la Ville de Paris n'est pas vertueux du point de vue sonore non plus. En privilégiant les motorisations thermiques, l'exécutif municipal ne s'inscrit pas dans une démarche de réduction du bruit. La Ville souhaite encourager l'équipement des Parisiens en véhicules moins bruyants. Elle annonce vouloir être exemplaire sur son propre parc ce qui reste à démontrer. L'achat des véhicules GNV, certes moins polluants, ne répond pas à la question du bruit. Seule la motorisation électrique diminue l'impact sonore. L'emploi de bennes à ordures électriques vient seulement d'entrer en phase de test en ce début d'année 2015. Dans le 12^e, nous pourrions espérer que le nettoiement du quartier d'Aligre suite au marché quotidien de la Place d'Aligre, puisse se faire avec des véhicules électriques afin de limiter la nuisance pour les riverains. Nous aurons l'occasion de déposer un vœu en Conseil de Paris. Je regrette que les délibérations en Conseil d'arrondissement arrivent toujours tardivement, après la date d'échéance. De ce fait, nous ne pouvons pas faire de vœux rattachés en Conseil d'arrondissement sur de tels sujets.

Lorsque je lis l'objectif de concevoir des écoquartiers durables et habitables, qui préservent les nouvelles populations du bruit des transports, je ne peux m'empêcher de penser au rendez-vous manqué de la zone de Bercy-Charenton où le projet de construction se profile en plein milieu des rails, avec pour seule solution acoustique envisagée, des immeubles écrans de bureaux. J'ai oublié que vous aimiez bien la poésie des rails. Vous ne cessez de nous le répéter. En revanche, dans ce plan, au niveau des pages sur les études acoustiques près des gares, il n'est mentionné à aucun moment cette fameuse poésie des rails. C'est peut-être un ressenti propre au 12^e.

Je vais terminer sur une note positive. Ce plan prône le développement et l'aménagement de la Coulée Verte. Nous aussi. Peut-être que le prolongement de la Coulée Verte dans le 12^e verra enfin le jour. Depuis M. Paul PERNIN, la gauche nous le sort à chaque élection mais l'oublie à chaque mandature. En guise de conclusion, ce plan est incomplet sur le fond. Il ne possède pas de cartographie. Ceci fait réellement défaut afin de pouvoir identifier de manière précise les problèmes de bruit inhérents à notre arrondissement. C'est pourquoi, nous voterons contre. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Habituellement, je dis merci suite à une intervention. J'avoue que j'ai un peu de mal en l'occurrence. Il y a beaucoup de choses pas totalement justes. Mais nous y reviendrons. M. GREGOIRE. »

M. Emmanuel GREGOIRE, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

« Je souhaite souligner comme d'autres intervenants, dans un registre parfois différent, l'importance de ce thème et saluer le fait d'y consacrer une politique très volontariste. Ce n'est pas un fait nouveau à la Ville de Paris. Le premier plan de lutte contre le bruit a été adopté dès 2006. Je rappelle que ce plan n'est qu'une étape préalable. Conformément au Code de l'environnement et aux directives européennes, ce texte sera soumis à concertation avant approbation définitive au Conseil de Paris de septembre prochain, si je ne dis pas de bêtise. Nous aurons l'occasion d'y revenir de manière plus détaillée. Mme MONTANDON, vous n'avez pas eu tous les documents mais j'ai eu toutes les cartes. Il existe bien des données très précises par arrondissement. Pas aussi précises que nous le souhaiterions tout simplement parce qu'il n'y a pas de capteurs partout. L'un des objectifs du plan est de renforcer notre connaissance sur ces éléments.

Je reprendrai deux éléments en particulier. M. HAAB l'a dit et nous connaissons ses compétences médicales sur le sujet. Le bruit est un objet de nuisance. Tous les parents que nous sommes savent que la première des nuisances est le bruit de nos enfants la nuit. Je le dis en souriant mais parfois moyennement la nuit. Les risques d'exposition se sont multipliés, les niveaux d'exposition ont augmenté partout. C'est la société qui veut cela. Il faut se mobiliser. Pour trouver des solutions concrètes, il est important de mobiliser l'ensemble de l'arsenal réglementaire à la disposition de la Ville de Paris et de le compléter par des mesures détaillées en partie dans ce plan, et qui seront complétées dans les semaines à venir.

Si je reprends l'exemple de la vitesse automobile. Nous pouvons regretter les embouteillages, les klaxons. Cela nous énerve tous et j'imagine que cela nous arrive de le faire aussi. Le sujet de la circulation automobile illustre à lui seul la complexité et en même temps la richesse des leviers à disposition. Le bruit émis par un véhicule dépend de nombreux facteurs et nous pouvons agir sur beaucoup de ces facteurs. Le premier touche aux types de voitures qui circulent, à la motorisation, à la nature des pneus, à la nature du revêtement. Je reprends en détaillant Mme MONTANDON car manifestement je n'ai pas réussi à vous convaincre au Conseil de Paris. Sur le parc automobile de la Ville, je veux bien qu'on nous fasse des reproches. Mais vous savez que nous sommes allés le plus loin et le plus vite possible sur la modification du parc automobile. Dès la fin de l'année dernière. nous avons changé l'intégralité du parc des véhicules personnels et des citadines de la Ville de Paris, pas du tout au profit de thermiques mais au profit de véhicules électriques ou à défaut, d'hybrides. Ces derniers lorsqu'ils sont en circulation dense, sont en mode électrique et émettent peu de bruit. Dans les cas où nous promouvons du GNV ou d'autres types de motorisation, c'est parce qu'il n'y a pas de fournisseur. A moins que vous ayez dans votre garage, une benne à ordures électrique révolutionnaire pour ramasser les 11 tonnes par Parisien chaque semaine, dites-le. Manifestement, un certain nombre de collectivités attendent la réponse. Nous avons un réel problème. Au niveau des fournisseurs sur le parc des gros véhicules de logistique et sur le parc des utilitaires, aujourd'hui, il n'y a pas sur le marché de solution électrique ni hybride. Il faut non seulement traiter les causes du bruit mais aussi le traitement de l'émission du bruit avec les murs phoniques, les isolations etc.

Essayons de nous réjouir collectivement de ce plan, de prendre la phase de concertation pour le compléter et l'amender. Vos suggestions seront les bienvenues. Il faut d'abord se

mobiliser collectivement pour faire en sorte qu'il soit le plus efficace et le plus opérationnel possible. »

M. TEISSEIRE, Conseiller d'arrondissement, Délégué auprès de la Maire du 12^e arrondissement, rapporteur :

« M. GREGOIRE a été assez complet. Sur les critiques de droite, on nous dit que c'est bien mais que cela ne va pas assez vite et les autres critiques doivent être dues à une lecture rapide du document. Dans le projet, il y a tout un axe sur la sensibilisation du grand public sur la qualité de l'environnement. Vous parliez d'accidents de bruit la nuit. Il y aura une campagne de communication auprès des conducteurs pour agir sur les comportements bruyants, accélération intempestive, usage abusif du klaxon, bruitage de cyclomoteurs etc. Il y aura aussi la diffusion de messages d'information aux usagers du périphérique sur l'impact sonore de la vitesse la nuit. Il y a aussi un volet de sensibilisation des professionnels avec une information des conducteurs de véhicules d'urgence sur l'impact de leurs avertisseurs sonores spéciaux afin qu'ils en fassent l'usage le plus modéré possible. La Ville poursuivra le développement du label Certibruit et livraison silencieuse. 10 sites parisiens sont actuellement certifiés et 4 sont en cours d'audit. Parmi les 10, il y en 2 dans le 12^e. Il s'agit du royaume de la mal bouffe à savoir Mc Donald. Il y en a deux. Ils ne paient pas leurs impôts, ils font de la mal bouffe mais ils livrent silencieusement la nuit. C'est déjà pas mal.

Vis-à-vis de l'échelle des décibels. Par exemple, -3 décibels grâce à un revêtement phonique équivaut à une diminution ressentie de 50% du trafic. Sur le sujet dont nous parlons, cela fait une diminution de 10% à 25% di trafic. Ce n'est pas rien. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup M. TEISSEIRE. Je me permets de compléter. Vous pointez le fait que la Maire de Paris n'ait pas souhaité interdire la circulation sur le périphérique et sur le Bois dans le cadre du plan antipollution sur les véhicules les plus polluants. Je me permets de reprendre mon intervention au Conseil de Paris et mes arguments avaient d'ailleurs été repris par M. NAJDOVSKI. Vous ne pouvez pas dire cela Mme MONTANDON. Concernant le boulevard périphérique et les deux Bois, nous avons souhaité qu'il y ait une consultation métropolitaine. Et je vous engage à aller convaincre vos collègues, élus dans les départements de la petite couronne, en particulier vos collègues, élus dans les communes limitrophes du Bois de Vincennes. Allez leur expliquer qu'ils ne pourront plus traverser le Bois en voiture pour venir travailler à Paris et qu'ils devront utiliser des véhicules propres ou les transports en commun. Lorsque vous aurez convaincu vos collègues, lorsque nous aurons convaincu les nôtres, nous pourrons effectivement faire en sorte que les véhicules les plus polluants pour l'air ou pour notre qualité de vie et celle des riverains, soient améliorés. Mais vous ne pouvez pas dire que nous avons abandonné les riverains du Bois ou la préservation du Bois ou encore les riverains du périphérique. Que chacun assume ses responsabilités. Je ne vous laisserai pas dire que nous avons abandonné le boulevard périphérique et la préservation des Bois de Vincennes et de Boulogne.

Concernant la couverture. Nous avons ces débats régulièrement. Nous ne pouvons pas laisser dire que la couverture des voies ferrées comme la couverture du périphérique sont des solutions viables ni économiquement ni en termes urbain ni en termes d'investissement. Ceci a été démontré par toutes les études urbaines. Les plus grands architectes se sont penchés sur l'avenir urbain de Paris. Ce n'est pas possible. Notre modèle consiste à aller à la source de ces nuisances, essayer de les diminuer, de proposer des solutions alternatives à la voiture de manière à moins polluer l'air et à moins polluer la qualité du sommeil des Parisiens. Sur ces sujets, il y a beaucoup d'avancées depuis 2001. Peut-être que nous présentons ce plan un peu tardivement. Mais il présente un bilan de ce que nous avons fait depuis que nous sommes en responsabilité. Oui, depuis M. PERNIN, Maire de cet arrondissement, il y a eu des choses sur la petite ceinture. Nous avons ouvert

deux jardins partagés, le jardin partagé Charles Péguy et le jardin partagé Claude Decaen et nous avons ouvert le sentier de la nature en prolongement du jardin Charles Péguy. Je vous promets que dans cette mandature, après le 13ème arrondissement, ce sera dans le 12e arrondissement. La Maire de Paris l'a dit lors de ses vœux. Mme KOMITES confirmera. Nous avons la chance d'avoir dans le 12e, des portions de la petite ceinture qui sont de plainpied avec l'espace public parisien. Nous pourrons permettre l'accès des Parisiens à ces espaces de la petite ceinture sans trop investir et sans remettre en cause la réversibilité de cet équipement ferroviaire auquel certains d'entre nous sont particulièrement attachés. Dans cette mandature, nous ouvrirons à nouveau un espace de la petite ceinture aux Parisiens comme nous l'avons fait lors des deux précédentes mandatures.

Au niveau des documents, je suis assez surprise. Il y a 71 pages sur ce plan et 69 pages de cartographie. Peut-être que vous n'avez pas eu le temps d'en prendre connaissance Mme MONTANDON mais je vous invite à le faire. Nous pourrons vous les retransmettre. Il y a des cartographies parisiennes dans lesquelles nous voyons très bien la situation dans le 12^e. Il y a des cartographies très précises de certaines parties du 12^e liées au trafic des métros. Il y a des points précis sur la ligne 5, de la ligne 6, du RER B dans notre arrondissement où les seuils limites sont effectivement dépassés. Ceci fait partie des points sur lesquels nous travaillons avec la RATP notamment dans le secteur du quai de la râpée et du boulevard Diderot pour une amélioration de la qualité de vie des riverains.

Pour confirmer l'action de sensibilisation évoquée par M. HAAB auprès des professionnels usagers de véhicules d'urgence. Dans le plan, il y a une action de sensibilisation spécifique. Il faut rappeler non pas le bruit de fond, certes important, mais surtout les pics qui sont sources de perturbation notable du sommeil. Cette action est clairement identifiée et proposée dans ce plan.

Enfin, cette délibération nous propose d'approuver ces cartes stratégiques du bruit. Il s'en suivra une consultation du public. Dans ce cadre-là, j'ai bien l'intention de proposer aux conseils de quartier de notre arrondissement, de prendre connaissance de ces informations et de les compléter par des actions de diagnostic, de sensibilisation. C'est uniquement après cette phase de concertation auprès du public que sera soumis le plan définitif à l'automne. Je propose de passer au vote sur cette délibération.»

Votants: 30 dont 1 pouvoir

Pour: 23 voix dont 1 pouvoir:

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

Contre: 05 voix groupe UMP

Abstention: 02 voix groupe UDI-MODEM

Délibération adoptée à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-014 AVIS)

৵৵৵৵

- <u>DEVE 20150039</u>: Location, mise en place et maintenance des installations nécessaires pour le fonctionnement de la Foire du Trône et d'autres manifestations sur la pelouse de Reuilly (12°).

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :

« Une rapide intervention pour rappeler à notre bon souvenir le vœu d'Europe Ecologie Les Verts, voté en novembre dernier et qui prévoyait que soit étudiée « la relocalisation de la Foire du Trône et des cirques sur un terrain dédié et par conséquent, la requalification de la pelouse de Reuilly ». Quand aurons-nous un débat entre élus puis avec les habitants sur cette question ? Et nous voterons pour. »

M. Franck MARGAIN, Conseiller d'arrondissement :

« Je tiens à rappeler le caractère historique et intéressant de la Foire du Trône. Je me réjouis de savoir que nous pouvons encore nous amuser à Paris. Il me semble que cette foire date de 960. Nous pouvons nous remémorer l'intérêt des Parisiens pour cette foire depuis longtemps. Je vous rappelle également la position de notre groupe et je tiens à saluer ma collègue Mme ROTA qui rappelle la nécessité d'organiser un véritable débat sur l'utilisation de la pelouse de Reuilly. Je vous interpelle sur la nuisance provoquée par la Foire du Trône au Bois et sur l'impossibilité de mener des projets structurants sur la pelouse de Reuilly en fonction de l'arrivée de cet évènement ludique. Mon groupe s'abstiendra sur cette délibération dans la mesure où nous attendons depuis assez longtemps un projet qui nous permettrait de palier cette grande difficulté, même si nous nous réjouissons que cet évènement ludique attire des millions de Franciliens. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci M. MARGAIN d'avoir souligné le caractère ludique de cette manifestation. M. NAJDOVSKI. »

M. Christophe NAJDOVSKI, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

« Merci Mme la Maire. Il nous est proposé à travers cette délibération de débattre de la question de la location et de la mise en place d'installations nécessaires pour le fonctionnement de la Foire du Trône ainsi que d'autres manifestations sur la pelouse de Reuilly. C'est donc l'occasion d'évoquer la situation de ce site. Cette pelouse de Reuilly est un site exceptionnel de 10 hectares dans notre arrondissement. Malheureusement, nous le disons depuis de nombreuses années, il n'est pas mis en valeur comme il devrait l'être notamment parce qu'il accueille des manifestations massives qui engendrent un certain nombre de difficultés de fonctionnement.

Depuis de nombreuses années, les Ecologistes dans le 12^e arrondissement demandent un débat sur le devenir de la pelouse de Reuilly. Comment ce site exceptionnel de 10 hectares au cœur de la métropole qui constitue la porte d'entrée du Bois, pourrait être réaménagé et revalorisé? Nous posons aussi la question du devenir des manifestations qui s'y déroulent à savoir la Foire du Trône et les cirques. Nous estimons que ces manifestations massives perturbent le fonctionnement de ce site. J'en veux pour preuve que pour la Foire du Trône, les forains considèrent qu'il est normal d'ouvrir la circulation des routes, pourtant fermées le reste de l'année, uniquement pour permettre à des visiteurs de stationner en plein cœur du Bois et ainsi attirer les clients. Ceci est totalement en contradiction avec la charte d'aménagement durable du Bois de Vincennes adoptée en 2003 par la Ville de Paris et signée par l'ensemble des communes riveraines du Bois de Vincennes. Cette charte prévoit non seulement une diminution de la circulation

automobile dans le Bois mais aussi que les manifestations soient maîtrisées. Lorsque l'on est dans la démesure, on n'est pas dans la mesure.

En dehors de ces manifestations, le site de la pelouse de Reuilly est hostile, peu avenant, entouré de grilles. Ces grilles ont d'ailleurs été installées à l'époque de M. TIBERI à la fin des années 1990. Aujourd'hui, ces grilles enferment la pelouse de Reuilly et en font un site inhospitalier et artificiellement séparé du reste du Bois. Ce n'est pas pour rien que les riverains appellent parfois la pelouse de Reuilly, le tarmac de Reuilly tant ce site fait plus penser à un aérodrome qu'à un site boisé.

Pour autant, j'aurais voulu saluer les efforts et le réel travail d'élaboration en commun réalisé entre le niveau parisien, Mme KOMITES et notre arrondissement, Mme HONORE. Ce travail a permis malgré tout de ramener la durée du marché de 4 ans à 2 ans. Je tiens à saluer cet effort réalisé par l'exécutif parisien et au niveau de l'arrondissement. Mais je regrette qu'au moment où je vous parle, d'après mes informations, malgré les engagements pris, malgré les vœux votés, il soit toujours questions que ces routes soient ouvertes à la circulation. Ceci contrevient totalement à la charte d'aménagement durable du Bois de Vincennes et cela contrevient aussi aux engagements que nous avons pris. C'est la raison pour laquelle nous nous voyons dans l'obligation de voter contre cette délibération. »

Mme Pénélope KOMITES, Conseillère de Paris, Adjointe à la Maire de Paris, rapporteure :

« Je ne vais pas refaire ici le débat sur la relocalisation de la Foire du Trône et des cirques. Nous avons eu ce débat régulièrement. Je répondrai brièvement à Mme ROTA sur le vœu voté ici. Aujourd'hui, les services de la Ville étudient une potentielle relocalisation de la Foire du Trône sachant que nous sommes sur un gros évènement qui occupe la totalité de la pelouse de Reuilly. Vous imaginez les difficultés que nous pouvons avoir à trouver un espace de 10 hectares qui permette de libérer la pelouse de Reuilly. Je serais aussi ravie que les grilles tombent.

Comme l'a dit M. NAJDOVSKI, j'ai été dans le cadre de ma délégation, très vigilante et je remercie Mme HONORE pour ce travail en commun, de manière à ce que les termes du marché ne soient pas de 4 ans comme cela était le cas auparavant mais de 2 ans. Il s'agit ainsi de pouvoir mettre en œuvre le vœu voté si nous arrivions à trouver un site de substitution.

La délibération en tant que telle est assez simple. Nous avons toujours jugé préférable pour le bon déroulement des différents évènements récurrents sur la pelouse de Reuilly, qu'il y ait des installations dédiées. Il s'agit d'installations électriques ou encore de dispositifs d'éclairage pour le public ou le personnel de surveillance. Nous avons veillé à ce que ces prestations soient financées par la DEVE afin d'être certains que ces prestations soient réalisées correctement. Cette délibération permet de procéder à leur renouvellement. Pour terminer, je n'ai pas à ce stade d'informations sur la réouverture ou la fermeture des routes dans le Bois de Vincennes. Cette décision sera vraisemblablement prise prochainement. Mais je peux vous assurer que la décision n'est pas encore prise. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Nous allons effectivement nous éviter le débat de la relocalisation de la Foire du Trône sachant que ce n'est pas l'objet de cette délibération. Je me permets tout de même de souligner que nous sommes attachés à ce que cet évènement festif puisse rester à Paris. Je confirme qu'un travail est conduit par les services de la Ville mais avec les forains de manière à ce que nous puissions éventuellement trouver une localisation alternative. Ce travail est mené depuis plusieurs années et il a été relancé suite au vœu que vous

rappeliez qui a été voté ici comme au Conseil de Paris. A ce stade, ces travaux n'ont pas permis d'aboutir à une localisation alternative. Ceci ne signifie pas que le travail est arrêté. Je rappelle aussi que pour l'ouverture de la circulation, il ne s'agit pas uniquement d'une décision de la Maire de Paris à laquelle j'ai rappelé la position des élus du 12^e. Mais il s'agit d'une décision conjointe avec le Préfet. Je soumets cette délibération aux voix. »

Votants: 30 dont 1 pouvoir

Pour: 20 voix dont 1 pouvoir:

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre: 05 voix groupe Ecologiste

Abstention: 05 voix groupe UMP

Délibération adoptée à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-015 AVIS)

જ્જજ્જજ્જ

- <u>DPE 20150037</u> : Collecte du verre en porte à porte - Marché de service - Modalités de passation.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris:

« Dans le cadre de ce marché, vous savez que notre groupe préconise qu'à chaque fois qu'il y a un renouvellement de marché concernant un service public, nous étudions la possibilité de la régie. Or, nous avons encore une fois un renouvellement de marché sans nous présenter l'opportunité d'un retour en régie ni de ses conséquences.

Lors du dernier Conseil de Paris, nous avons déposé un vœu suite à un mouvement de grève inédit chez le collecteur La Sita, qui n'intervient pas dans le 12^e. Mais le marché porte sur plusieurs arrondissements et il y a un lot attribué à La Sita dans les arrondissements du sud de Paris. Cette grève des salariés de la Sita portait sur le fait que nous étions passés de deux ripeurs à un seul ripeur à l'arrière des bennes qui ramassent le verre et sur le fait que le matériel utilisé par les agents était dans une maintenance assez négligeable. J'ai pu le constater sur place. Ceci pose de réelles questions de sécurité autant pour les agents que pour les riverains piétons lorsque les camions passent. L'idée de notre valeur était que certaines clauses sociales notamment sur les conditions de travail des agents, soient notifiées dans le marché. Certaines avancées ont été mises dans le marché. Cela dit, les clauses sociales renvoient aux annexes. Il n'y a pas les annexes dans la délibération présentée aujourd'hui. Pour toutes ces raisons, nous émettons des réserves. Nous souhaitons avoir plus de précisions notamment sur les clauses sociales de ce marché et sur l'étude de l'opportunité de passer en régie. C'est pourquoi, nous nous abstiendrons sur ce marché pour attendre de voir comment les choses évolueront d'ici le Conseil de Paris. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Au-delà du marché et de la demande faite, cette délibération appelle un certain nombre de remarques. Evidemment, nous sommes tous favorables à l'amélioration de l'environnement et à ce que la planète ne soit pas une vaste poubelle. Le tri sélectif est un réel progrès. Nous avons noté avec intérêt les économies conséquentes permises par le

recyclage du verre et nous sommes très interrogatifs sur l'augmentation récurrente des taxes d'enlèvement des ordures ménagères. En effet, bon nombre de nos concitoyens participent à ce recyclage. Force est de constater que l'environnement est hélas empreint d'une notion punitive et confiscatoire économiquement. N'est-il pas envisageable d'étudier les modalités d'une redistribution financière de la participation des usagers à ces économies, en triant les ordures ménagères, sous forme soit d'une baisse des taxes d'enlèvement des ordures ménagères ou d'un moratoire à l'horizon 2022 soit l'échéance du contrat afin que l'évolution des taxes d'enlèvement des ordures ménagères soit stoppée ? »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Je ne suis pas sûre d'avoir tout compris. Mais ce n'est pas grave. Nous allons essayer de répondre tout de même. Je n'ai pas dit que vous ne parliez pas français Mme ATLAN-TAPIERO, je ne me le serais pas permis. Je ne suis juste pas certaine d'avoir tout compris. Mme CHOPIN-GENET pour répondre aux interventions des uns et des autres. »

Madame Florence CHOPIN GENET, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci Mme la Maire. Mme ATLAN-TAPIERO, M. BONNET, je vous remercie pour vos interventions. Je prends note que vous vous intéressez comme nous tous dans cette salle, à ce sujet très important de la propreté, plus particulièrement dans cette délibération, à la collecte du verre.

Cette délibération définit les modalités de lancement d'un nouvel appel d'offres afin d'assurer la collecte du verre en porte à porte pour les particuliers et les professionnels. Le marché est séparé en 3 lots géographiques, le 12^e relevant du lot n°1 dont le titulaire est la société Pizzorno Environnement. Ce nouveau marché public sera conclu pour une durée d'exécution de 6 ans à compter du 1^{er} août 2016. Il ne vous a pas échappé M. BONNET que le 12^e n'est pas géré par la société La Sita qui est pointée du doigt mais par la société Pizzorno Environnement avec laquelle la collecte du verre dans le 12^e a toujours été réalisée dans des conditions correctes tant sur le terrain qu'en ce qui concerne les personnels. Cependant, sachez que je suis tout comme vous, très attachée aux clauses sociales. Le projet prévoit qu'une démarche qualité soit étendue de manière à encadrer le recours à l'intérim, comme il est prévu de contrôler la formation des conducteurs et des ripeurs.

Mme ATLAN-TAPIERO, je pense que le problème que vous soulevez sur la collecte des ordures ménagères est hors-sujet vis-à-vis de cette délibération.

Les nouvelles prescriptions du marché prévoient notamment l'interdiction totale du diesel pour les bennes chargées de la collecte, y compris les véhicules hybrides avec diesel ; la limitation des émissions sonores avec l'exigence que les bennes utilisées, disposent de caissons insonorisés ; la collecte du verre restant proscrite le dimanche et limitée le samedi. Des clauses sociales comptant pour 10% dans les critères d'attribution du marché. A cet égard, il y a un nombre minimum d'heures d'emploi en insertion professionnelle.

Le recyclage du verre présente un intérêt environnemental majeur. En favorisant la récupération du calcin et du débris de verre ajouté aux matières premières, le sable, le bicarbonate de soude, mis en œuvre pour fabriquer du verre. Le calcin permet de préserver les ressources naturelles et énergétiques et de limiter les émissions de gaz à effet de serre. Cet appel d'offres s'inscrit dans le cadre de la politique ambitieuse de réduction des déchets menée par la Ville de Paris à laquelle nous sommes tous très attachés. Ce sont 56 072 tonnes de verre qui ont été collectés en porte à porte durant l'année 2013 à Paris, permettant d'économiser environ 37 tonnes de sable, 30 000 m³

d'eau et 22 000 tonnes de CO2. Je fais donc confiance à la Mairie de Paris et à ses élus pour avoir bien pris en compte toutes les conditions nécessaires avant de renouveler ces marchés, sur les équipements, sur les conditions de travail des salariés et sur les conditions de sécurité des salariés et des Parisiens. Compte tenu de ces éléments, je vous demande de bien vouloir délibérer. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Mme CHOPIN GENET. Quelques éléments complémentaires. Ce n'est pas parce que l'on recycle de plus en plus que l'on fait des économies financières, si je suis bien la logique de Mme ATLAN-TAPIERO. Aujourd'hui, les déchets ramassés à Paris sont traités par le SYCTOM. A ce jour, le SYCTOM n'a pas assez d'infrastructures pour incinérer tous nos déchets. Aujourd'hui, à l'échelle de la métropole, nous avons encore des déchets que nous enfouissons. Il nous faut continuer à augmenter la part de nos déchets recyclés ou à diminuer globalement nos déchets afin d'avoir une politique raisonnable en termes de traitement de nos déchets. Il ne s'agit pas ici de faire des économies financières qui nous permettraient de baisser la taxe sur les ordures ménagères. Mais bien d'augmenter l'efficacité de notre collecte des déchets recyclables en particulier sur le verre. Ce n'est pas parce que nous allons augmenter la part de recyclage que nous allons diminuer le coût pour traiter nos déchets. Nous avons encore beaucoup d'efforts à faire avant de pouvoir faire des économies et que ces économies se traduisent par une baisse de la taxe des ordures ménagères. Je ne suis pas sûre d'avoir répondu totalement à votre question mais nous pourrons en rediscuter.

Ensuite, notre vision n'est pas celle d'une écologie punitive. Il y a eu un débat pour savoir si nous pouvons faire payer plus ceux qui produisent le plus de déchets et ceux qui trient le moins. Ce débat n'est pour le moment pas tranché en faveur de cette écologie punitive. Ce n'est pas notre vision. Nous essayons toujours de faciliter le tri et d'inciter les Parisiens à trier de mieux en mieux. Il y a eu des progrès considérables ces dernières années. Il y en a encore beaucoup à faire. Aujourd'hui, le tri n'est pas toujours bien réalisé et cela demande des efforts et des coûts supplémentaires. Il y a encore un gros travail de pédagogie à faire avant que ce tri ne soit optimal. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Pour une explication de vote. Nous étions favorables à cette délibération. En revanche, je ne peux pas vous laisser dire que Mme ATLAN-TAPIERO est hors-sujet. Si vous n'avez pas compris la question, vous pouvez lui demander de la reformuler mais pas lui dire qu'elle est hors-sujet. Il ne s'agit surtout pas d'écologie punitive. Au contraire, elle est dans une autre démarche. Nous allons nous abstenir si nous n'obtenons pas une autre réponse. »

M. Emmanuel GREGOIRE, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

« Rien n'est hors-sujet. Nous pouvons débattre de tout. Mais vous évoquiez dans votre intervention le fait de redistribuer aux Parisiens sous forme d'intéressement, les économies sur la gestion des déchets. Nous ne pouvons pas dire que le sujet est lié à une délibération de marché de passation pour la collecte de verre. C'est une question d'ordre budgétaire. Je vous rappelle que ce n'est pas en arrondissement que nous gérons les recettes de la Ville de Paris. Votre question est légitime et pourrait être traitée au Conseil de Paris. Mais elle ne peut pas être traitée au niveau de l'arrondissement. C'est en cela qu'a été qualifiée d'hors-sujet. »

Votants: 30 dont 1 pouvoir

Pour: 22 voix dont 1 pouvoir:

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

05 voix groupe Ecologiste 02 voix groupe UDI-MODEM

Contre: 0

Abstention: 08 voix:

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe UMP

Délibération adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-016 AVIS)

୶ଜ୶୶

- <u>DPA 20150033</u> : Ecole polyvalente 3-11 rue Baron Le Roy (12^e) - Marché de travaux - Indemnisation de la Ville de Paris.

M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Je vais essayer d'être très clair. Si je comprends bien, cette délibération concerne la validation d'un protocole d'accord transactionnel entre la Ville de Paris, la société Sicra et la RIVP à propos d'un litige sur la réparation d'un dommage résultant d'une malfaçon provoquée par la société Sicra et qui a engendré un coût non prévu dans les travaux de l'école Gertry-Archimède. Ce sujet technique appelle une question de ma part. L'expert a rendu un rapport permettant d'estimer le coût du préjudice en mai 2007. La Ville attend mars 2013 pour initier une instance devant le Tribunal de Grande Instance, au terme d'une assignation qui demande 6 926 € au titre du préjudice principal attesté par un expert et 3 717 € au titre de frais d'instance. Vu la précision du montant, cela semble bien établi. Au total, cela fait 10 643 €. A cela s'ajoute une demande de 5 000 € de dommages et intérêts et 1 500 € au titre des frais d'instance soit 17 143 €. Nous sommes en 2015, l'instance est parfaitement initiée et on nous demande notre avis sur un désistement potentiel pour un montant de 10 000 €. Pourquoi avons-nous tant attendu pour assigner la RIVP et cette société dont le chiffre d'affaires est de 315 millions d'euros, pour finalement transiger sur un montant inférieur à ce qui aurait pu être potentiellement obtenu devant le juge civil? Merci. »

M. TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Je dois avouer que vous avez peut-être regardé cette délibération avec encore plus d'attention que moi. Je vous en remercie. C'est bien d'être vigilant. C'est vrai qu'il s'agit d'un litige de l'ordre de quelques milliers d'euros. Nous pouvons arguer pendant un quart d'heure sur tout cela.

Pour simplifier car vous en avez peut-être ajouté dans la complexité. Il s'agit d'approuver le principe de l'indemnisation de la Ville de Paris par la société Sicra en raison de préjudices subis à l'occasion de la construction en 2005 d'une école rue Baron-Leroy, devenue en effet l'école Gerty-Archimède et qui jouxte un immeuble de la RIVP. En l'occurrence, les préjudices invoqués n'étaient pas non plus d'une grande ampleur. Il y a eu une immobilisation d'une grue de la société Colas du fait du chantier, pendant quelques

temps suite à la découverte d'excroissance de béton empiétant sur le terrain de la Ville. C'était situé sur la parcelle RIVP. Un petit litige. Une petite immobilisation de grue. Certes, des délais mais qui aboutissent à ce que la société Sicra ait trouvé un règlement à l'amiable avec la Ville et la RIVP. Je pense qu'il faut s'en féliciter. Cela va tout de même aboutir à ce que la société Sicra verse la somme de 10 000 €, si vous en êtes d'accord, à titre d'indemnisation des préjudices subis. »

Votants: 29 dont 1 pouvoir

Pour: 29 voix dont 1 pouvoir:

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

04 voix groupe UMP

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre: 0

Abstention: 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-017 AVIS)

৵৵৵৵

- <u>DVD 20150037</u> : Aménagements de sécurité Programme 2015. Demande de subventions auprès de la Région d'Ile de France.

M. GREAU, Adjoint à la Maire du 12^e d'arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Votants: 29 dont 1 pouvoir

Pour: 29 voix dont 1 pouvoir:

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

04 voix groupe UMP

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre: 0

Abstention: 0

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-018 AVIS)

୕୕

- <u>DELIBERATION (12-2015-005)</u>: Désignation des représentants au sein des conseils d'administration des collèges de moins de 600 élèves et ne comportant pas de section d'éducation spécialisée.

M. TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e d'arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Votants: 29 dont 1 pouvoir

Pour: 29 voix dont 1 pouvoir:

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

04 voix groupe UMP

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre: 0

Abstention: 0

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-019)

୶ଜ୶୶ୄ

- <u>DELIBERATION (12-2015-006)</u>: Désignation des représentants au sein du conseil d'administration d'un collège de plus de 600 élèves ou comportant une section d'éducation spécialisée.

M. TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e d'arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Votants: 29 dont 1 pouvoir

Pour: 29 voix dont 1 pouvoir:

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

04 voix groupe UMP

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre: 0

Abstention: 0

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-020)

୶֎

- <u>DELIBERATION (12-2015-007)</u>: Désignation des représentants au sein des conseils d'administration des lycées autonomes régionaux et des lycées des ensembles immobiliers.

M. TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e d'arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Votants: 29 dont 1 pouvoir

Pour: 29 voix dont 1 pouvoir:

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

04 voix groupe UMP

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre: 0

Abstention: 0

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-021)

֍֎֍֎

- <u>DELIBERATION (12-2015-008)</u>: Désignation des représentants au sein du conseil d'administration d'un Etablissement Public Local d'Enseignement (EPLE).

M. TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e d'arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Votants: 29 dont 1 pouvoir

Pour: 29 voix dont 1 pouvoir:

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

04 voix groupe UMP

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre: 0

Abstention: 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-022)

֍֎֍֎

- <u>DELIBERATION (12-2015-009)</u>: Désignation des représentants au sein d'un conseil d'administration d'une Ecole d'Art.

M. TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e d'arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Votants: 29 dont 1 pouvoir

Pour: 29 voix dont 1 pouvoir:

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

04 voix groupe UMP

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre: 0

Abstention: 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-023)

കരംകരം

- <u>VŒU (12-2015-004</u>) : Vœu relatif aux mesures engagées autour de la rénovation de la place de la Bastille, déposé par Franck MARGAIN et les élus du groupe UMP.

M. Franck MARGAIN, Conseiller de Paris:

« Considérant que la place de la Bastille est un lieu d'attraction touristique de premier plan et le symbole d'une histoire de Paris, dégradée régulièrement par une abondance de détritus et de bouteilles vides délaissées sur les marches de l'Opéra Bastille.

L'Opéra Bastille est un lieu de culture qui rayonne sur un public très large de Franciliens et de touristes internationaux et subit des graffitis et des tags régulièrement sur les murs de façade comme sur les accès aux sorties des bouches de métro.

La Mairie de Paris axe sa politique sur l'utilisation des transports en commun et particulièrement à l'Opéra de Paris où la station de métro débouche sur les escaliers d'accès au bâtiment sur la place de la Bastille et que ceux-ci sont occupés par un grand nombre de sans-abris, de personnes marginalisées, où urine et détritus jonchent quotidiennement le sol.

Considérant qu'en la matière des mesures simples peuvent être prises autour de trois axes : la sensibilisation à la propreté de l'espace global autour de l'Opéra, la prévention de la délinquance et de la pollution excessive des lieux et la répression en cas de non respect de la réglementation en vigueur.

Nous demandons à ce que la Mairie de Paris procède dès le printemps 2015 aux mesures nécessaires pour la préservation du site notamment en :

- Procédant au nettoyage régulier des graffitis et tags sur les murs et marches de l'Opéra, en organisant la surveillance des marches de l'Opéra en dehors des soirées de représentation, par la présence accrue des Inspecteurs de la Propreté;
- engageant une campagne de prévention massive, contre la pollution des lieux et par exemple par les correspondants de nuit, auprès des Parisiens afin de les sensibiliser à la protection du lieu et aux nuisances liées pour les riverains ;
- renforçant la présence des Inspecteurs de Sécurité pour constater et sanctionner les infractions.

A titre personnel, je suis allé discuter avec le personnel d'entretien qui s'occupe tous les matins de l'Opéra Bastille. Ils m'ont fait part de remarques simples qui consisteraient pour avoir un lieu plus propre, à augmenter le nombre de passages des équipes de propreté. Ils étaient plutôt d'accord avec le fait que ces tags et que l'habitation du lieu par des personnes exclues, représentaient une difficulté. Ils étaient d'accord avec l'idée de sensibilisation de cette population par des équipes municipales qui pourraient contrebalancer cet usage intempestif. »

Mme Pénélope KOMITES, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris :

« M. MARGAIN, vous aviez déposé ce vœu au dernier conseil, mais il n'a pas été défendu. Je souhaite vous remercier pour ce vœu. Je crois qu'il a le mérite de clarifier, au-delà de nos étiquettes politiques, si ce n'est nos positions respectives, un certain nombre de valeurs que nous portons quant au mode de prise en charge pour les personnes en situation de précarité. Effectivement, la Place de la Bastille, à l'instar d'un certain nombre de lieux, accueille un flux important de Parisiens. Vous avez raison, il s'agit d'un lieu de fixation pour des personnes en grande précarité. C'est un problème évident. Il ne faut pas s'en cacher. Des améliorations ont été apportées grâce aux équipes de maraudes spécialisées. Mais le problème reste entier.

Jusqu'à présent, nous étions à peu près d'accord sur le constat. Mais je ne parviens pas vraiment à m'expliquer comment vous juger pertinent de proposer un vœu aussi spécifiquement lié à la question des nuisances à celle de la grande précarité. Je ne comprends pas comment peut s'entendre la problématique des déchets avec le problème des personnes en situation d'exclusion. Cet amalgame me paraît extrêmement improductif car il n'apporte aucune solution de fond. Je pense qu'il s'agit d'une vision très dégradée de notre politique de solidarité vis-à-vis des personnes en grande exclusion. Il fait écho à votre scepticisme sur un certain nombre d'actions que nous menons pour améliorer la prise en charge des personnes à la rue. Nous avons souvent entendu des rumeurs assez désagréables autour du centre d'hébergement de la caserne de Reuilly. Lors de la présentation du centre de stabilisation de la rue Baron-Leroy, je me souviens d'un certain nombre de réflexions nous demandant si ces personnes auraient le droit de sortir le soir dans la rue etc. Je vous remercie de porter ce vœu car il permet de faire une nette et entière distinction entre un certain nombre d'amalgames et notre politique volontariste tant en matière d'hébergement d'urgence que de réinsertion. Je pense qu'il reflète aussi une méconnaissance de la problématique. »

M. Fabrice MOULIN, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Après l'intervention de Mme KOMITES, je vais raccourcir la mienne pour donner quelques éléments avec ma collègue Mme CHOPIN-GENET sur la Place de la Bastille. Nous souhaitons vous préciser que chaque après-midi, les agents municipaux de la propreté balaient les trottoirs de la Place. Il s'agit d'un entretien journalier renforcé par un balayage mécanique trois fois par

semaine, par un lavage le mercredi et le samedi ainsi que par des interventions spécifiques à l'eau chaude pour traiter les sols.

Nous nous mettons dans le cadre du réaménagement de la Place de la Bastille que nous souhaitons tous. Sachez que c'est à l'Opéra National qu'incombe le nettoyage escaliers du bâtiment de même que l'enlèvement des graffitis à la sortie de la station de métro relève de la RATP. Nous avons parlé de répartition des compétences tout à l'heure. C'est toujours d'actualité. Une vigilance est nécessaire sur un site extrêmement fréquenté par les Parisiens et les touristes, et en particulier les jeunes. Pour rebondir sur les propos de Mme KOMITES, la Place de la Bastille est et restera un lieu très ouvert, multiculturel, de vie urbaine pour tous les Parisiens.

S'agissant de l'Opéra, sachez que notre Maire d'arrondissement, Mme BARATTI-ELBAZ, a rencontré dernièrement son directeur adjoint et a engagé avec lui un dialogue très constructif, non seulement sur les aménagements qui pourraient être réalisés aux abords de l'Opéra mais aussi sur l'ouverture de cette belle institution culturelle aux habitants de l'arrondissement. Des perspectives de collaboration particulièrement intéressantes s'ouvrent entre la mairie d'arrondissement et l'Opéra.

Votre proposition de mobiliser les correspondants de nuit sur la Place de la Bastille n'est pas adaptée à leur mission. Nous en avons pourtant largement discuté. Ces derniers sont chargés de mener un travail de médiation sociale sur le long terme, dans les quartiers, en lien direct avec les habitants. Je rappelle que les 12 correspondants de nuit du 12^e couvrent déjà deux secteurs dont Erard-Rozanoff et nous avons étendu au Jardin de Reuilly depuis le 1^{er} novembre. Si la mobilisation des correspondants de nuit n'apparaît pas pertinente, l'organisation des effectifs compétents pour assurer la sécurité aux abords de l'Opéra semble toutefois nécessaire. C'est la raison pour laquelle se sont réunis mardi dernier, le commissariat du 12^e, l'Opéra et la RATP. A cette occasion, une action coordonnée a été déterminée entre les effectifs de police du 12^e et ceux du groupe de protection et de sécurisation des réseaux de la RATP. Ces opérations seront menées tout au long de l'année avec une vigilance particulière aux horaires de grande affluence de l'Opéra. Dans la mesure où nous avons apporté un certain nombre de réponse, je vous propose de retirer votre vœu. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« M. MARGAIN, au vu des éléments de réponse apportés par Mme KOMITES et M. MOULIN. »

M. Franck MARGAIN, Conseiller de Paris:

« Je ne retirerai pas ce vœu. Il n'y avait pas d'amalgame. Et me faire une critique sur le regard porté aux sans abris et les marginalisés, Mme KOMITES, je trouve que c'est très déplacé et décevant, malgré nos différences politiques. S'il y a bien un combat que j'ai mené durant mon engagement politique, c'est bien le souci des sans abris. Et le vœu n'en parlait pas. Il constatait le fait que des populations marginalisées occupent le lieu comme d'autres populations. Et j'ai parlé d'un vœu concernant tous les citoyens. Je trouve cela extrêmement déplacé. Je vous remercie. »

Votants: 30 dont 1 pouvoir

Pour: 07 voix:

05 voix groupe UMP

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre: 23 voix dont 1 pouvoir:

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

03 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

Abstention: 0

Vœu rejeté à la majorité absolue des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-24 VOEU)

୶ଜ୍ଜ

- <u>VŒU (12-2015-005</u>): Vœu relatif à la Maire de Paris relatif à l'organisation d'un référendum d'initiative locale sur l'ouverture des commerces le dimanche, déposé par Valérie MONTANDON et les élus du groupe UMP.

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« J'ai eu l'opportunité de participer à la MIE du travail du dimanche et nocturne à Paris. Il y a eu un réel travail avec de nombreuses auditions, avec plus de 132 rencontres de personnes qualifiées et l'étude de la position de 80 organismes différents. Je vous avoue que je pensais réellement que cette fois-ci, il y aurait des propositions concrètes et surtout une application immédiate. Surtout que ce sujet n'est pas nouveau. Rien que dans le 12^e, nous avons eu l'occasion d'en discuter sous la précédente mandature. Depuis 2011, plusieurs vœux demandant la possibilité d'ouverture des commerces le dimanche à Bercy Village mais aussi des vœux demandant la concertation avec les différents acteurs concernés. Je pensais que cela allait aboutir à quelque chose en Conseil de Paris. Nous avons été déçus dans notre groupe, les Centristes aussi, que le débat en Conseil de Paris débouche sur un statu quo. Je regrette aussi le manque d'engagement des élus du 12^e arrondissement, même ceux qui avaient un avis favorable. Je regrette que M. MISSIKA ne soit pas là. Je n'ai jamais pu me confronter à lui que ce soit en Conseil d'arrondissement ou en Conseil de Paris. A titre personnel, il devait donner un avis favorable pour l'ouverture des magasins à Bercy Village le dimanche.

Je voulais aussi comparer la situation du 12^e avec le 13^e. Il y a certains engagements pour *Chinatown* dans le 13^e et *Chinatown* et Bercy Village ont un peu la même configuration du moins sur le zonage, sur le périmètre, sur le fait qu'il n'y a pas de risques d'extension et sur le fait que depuis des années, cela avait été assez bien toléré par les commerçants, les salariés et les habitants. Je regrette aussi que la situation actuelle fasse que les élus parisiens vont être dessaisis de leurs prérogatives. Je considère qu'il aurait été bon que les élus parisiens aussi bien de la majorité que de l'opposition puissent conserver leurs prérogatives sur le choix du zonage. En même temps, je comprends que le Ministre M. MACRON ait voulu avancer sur ce dossier à Paris car il stagne à Paris et qu'il ait voulu trancher sur cette situation devant le manque de courage et de responsabilité de l'exécutif parisien. Et je pèse mes mots. Lorsque je dis courage, je comprends que la décision de prendre cette liberté lorsque l'on sait que les différents groupes de la majorité

ne sont pas tout à fait d'accord avec eux, il faut du courage pour trancher et avancer. Et je parle de responsabilité, je ne vais pas épiloguer sur le taux de chômage actuel en France mais il est de la responsabilité des élus parisiens de permettre de développer l'économie de notre ville et de notre pays.

L'attachement de la Maire de Paris à la démocratie ne saurait s'exprimer de meilleure manière qu'en donnant directement la parole aux Parisiens afin que ces derniers puissent faire connaître clairement leur volonté quant à l'extension ou non de la liberté des commerces d'ouvrir le dimanche. Cette consultation directe serait le meilleur moyen pour Paris de faire entendre sa voix face au gouvernement qui pourra bientôt décider sans consultation de créer des zones d'intérêt touristique notamment à Paris. L'article 72-1 alinéa 2 de la Constitution prévoit, je cite : « dans les conditions prévues par la loi organique, les projets de délibération ou d'actes relevant de la compétence d'une collectivité territoriale, peuvent à son initiative être soumis par voie du référendum à la décision des électeurs de cette collectivité ». C'est pour cela que l'ensemble des élus UMP du 12^e arrondissement demandent à la Maire de Paris de procéder, dans un délai de 6 mois, à l'organisation d'un référendum d'initiative locale sur l'ouverture des commerces le dimanche et confie à un groupe de travail, composé à parité d'élus de la majorité et de l'opposition, la charge de définir les questions précises qui seront posées afin de permettre aux Parisiens d'exprimer clairement leurs préférences. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Je n'ai pas le souvenir que les parlementaires de droite aient défendu la prérogative de la Maire de Paris pour donner son avis. Peut-être ai-je raté quelques épisodes. C'est possible car les débats étaient houleux. M. BOUIGUE pour vous répondre. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Mme MONTANDON, plusieurs points si vous le permettez. Tout d'abord, je vous remercie d'avoir salué le travail de la MIE, de ses auditions, de ses rencontres. Cette mission s'est mise en place et vous avez salué son existence, son travail, ses débats. Et je pense que cela doit être remarqué. Vous faites une comparaison entre Bercy Village et ce que vous appelez *Chinatown*. Je pense qu'en en discutant avec Altarea Cogedim, ils y verraient quelques différences. Pour en avoir discuté avec eux, je pense que pour ceux qui commercialisent, ce n'est pas exactement le même espace. Pour nous non plus, ce ne sont pas des périmètres complètement comparables. Ceci n'enlève rien à votre vœu. Je veux dire qu'il faut mettre les comparaisons un peu plus sérieusement en regard.

J'aime beaucoup la prérogative des élus parisiens sur le zonage. Mme MONTANDON, vous avez la même mémoire que moi. Vous vous rappelez lors des précédentes législatures, les élus de droite n'ont jamais défendu le fait que les élus parisiens conservent l'initiative sur le zonage. Rappelez-vous lorsque Paris était la seule commune de France qui ne pouvait pas en bénéficier. Ce sont les élus de gauche à l'Assemblée Nationale qui sont montés au créneau pour défendre ce droit. Cette fois-ci encore, lorsqu'il s'est agi notamment sur les zones de tourisme internationales d'avoir des élus qui défendent le fait que la Ville puisse avoir son mot à dire, ce sont les élus parisiens qui sont montés au créneau. Il n'y avait pas d'élus de droite. Je pense que sur ce dossier, les parlementaires de gauche ont été exemplaires et ont souhaité que la Ville de Paris conserve une prérogative en la matière.

J'en viens à votre vœu lui-même. J'entends ce que vous recherchez. Mais je crois que vous avez mal choisi les modalités par lesquelles vous voulez passer. Je vais vous expliquer pourquoi. Vous allez voir que ce sera très intéressant notamment pour le débat que vous aurez au Conseil de Paris. Vous nous demandez un référendum d'initiative locale sur un travail législatif en cours. Je vous rappelle que la loi croissance, activité, égalité des chances économiques dites Loi MACRON,

en est aujourd'hui à sa première lecture en passage à l'Assemblée Nationale et il ira au Sénat en première lecture. A n'en pas douter, le texte est susceptible de bouger. A n'en pas douter, des parlementaires, sénateurs, ont déjà exprimé sur des points que vous avez évoqué, leur souhait de déposer des amendements. Je ne présage absolument pas du débat parlementaire. La loi telle qu'elle est aujourd'hui, est largement susceptible d'évoluer. Je pense qu'il est prématuré d'organiser quoi que ce soit, notamment un référendum d'initiative locale, tant que le cadre de la loi n'est pas stabilisé. Je pense que l'on est complètement hors des clous. Il n'est jamais arrivé de mettre en place un référendum d'initiative locale sur une loi qui n'a pas été votée par le Parlement. Il y a là un contre tempo évident.

Vous vous référez à un article sur les dispositions à savoir l'article 72-1, alinéa 2 de la Constitution. Par essence, cet article, comme vous le savez probablement, a été complété par des dispositions constitutionnelles précisées dans une loi organique. Or, cette loi organique est très claire. Elle dit que l'assemblée délibérante locale soumet au référendum tout projet de délibération qui tend à régler une affaire de sa compétence. Or, la question du travail dominical à Paris ne relève pas des attributions légales confiées à l'assemblée délibérante de Paris. De ce fait, ce point ne peut pas être pris en compte. Et lorsque vous dites que l'exécutif propose à l'assemblée délibérante de soumettre à référendum local, le projet relevant des attributions qu'il exerce. C'est ce que vous avez cité tout à l'heure. Cela ne rentre pas non plus dans le cadre des attributions puisque c'est la loi qui détermine les jours de repos et qui précise dans quelles conditions, il y a des dérogations temporaires au repos dominical. Ce n'est pas au maire d'intervenir. C'est la loi qui décide. Par essence même à Paris, ce n'est même pas la collectivité mais le Préfet qui décide.

Pour toutes ces raisons et nous pourrions en rajouter. Sur les périmètres qui sont ceux des zones touristiques d'affluence exceptionnelle, qui sont ceux d'animation culturelle permanente, des dérogations découlent de ces périmètres. Elles ne dépendent pas de la Ville qui n'a qu'un avis à donner mais dépendent du Préfet. Parmi les 3 options que nous pourrions retenir sur ce référendum local, nous ne rentrons pas dans le champ des compétences de la Ville de Paris. Ces 3 démarches ne pourraient pas aboutir pour les raisons évoquées.

Quand bien même il y aurait un référendum, il ne substituerait pas au dialogue social notamment à tous les accords de branches, les accords d'entreprises qui peuvent exister. Il rajouterait dans le millefeuille, non pas de la clarté mais du flou artistique. Pour toutes ces raisons, le groupe Socialiste, Radical et Apparentés le dit très clairement, ce n'est pas le bon tempo. On ne discute pas d'une loi qui n'a pas été votée solennellement au Parlement. On n'utilise pas un référendum tandis que la collectivité de par la loi organique, n'en a pas les compétences. Quant aux zones touristiques d'affluence exceptionnelle, encore une fois, c'est le Préfet qui décide. Je vous propose de retirer ce vœu. Sinon, vous aurez un vote contre de la part de notre groupe. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris:

« Je partage les arguments du Premier Adjoint. Nous ne pouvons pas organiser un référendum tandis que le débat est en cours au Parlement. Il n'est pas passé au Sénat. Ce premier argument est incontestable. Par ailleurs, un référendum sur quelle question ? Il faut préciser. Et qui vote ? Seulement les habitants du 12^e ou les salariés aussi ? Vous le savez Mme MONTANDON puisque vous avez participé à la MIE, une grande partie des personnes qui travaillent dans le commerce à Paris viennent de la petite ou de la grande couronne et ne sont pas nécessairement des habitants de Paris. Vous avez dit que les salariés étaient pour. Ce n'est pas vrai. Vous avez entendu l'ensemble des représentants du personnel, même la CGPME. Je prends l'exemple de la Fnac Bercy-Charenton qui était à Bastille sous l'ancienne mandature. Elle a fermé. Elle n'a pas créé plus d'emplois. Prenons l'exemple de Virgin. C'est pareil. Prenons l'exemple cité dans le rapport de la MIE sur les grands magasins. Pas de création d'emplois. Nous sommes sur des intentions sans aucune garantie. L'argument économique a été examiné de près par la MIE. Je veux bien que l'on essaie de refaire le rapport. Je pense que vous avez bien travaillé, que le rapport est correct. Tous les arguments

pour et contre ont été débattus. Il y a eu un vote au Conseil de Paris. Maintenant, c'est au Parlement de faire avancer les choses. Bien sûr, vous comprenez que ma position n'est pas la même que celle de M. MACRON ni un déni de notre démocratie lorsque l'on fait appliquer le 49-3 sans pouvoir compter le nombre de voix des députés.

Vous avez évoqué le courage de la majorité. Je vous rappelle que la Maire de Paris s'était engagée devant les Parisiens à donner tous les éléments possibles au débat par une MIE à laquelle vous avez participé. C'est du courage. Le gouvernement n'a pas fait cela. Nous sommes la seule collectivité en France à avoir mis autour de la table des élus sur une mission pendant 6 mois. Ils ont auditionné près de 160 personnes pour donner tous les éléments au débat. J'appelle cela du courage car c'est de la transparence, tout en tenant compte de la proportion de tous les groupes. Nous aurions aimé que les choses se passent ainsi au niveau national. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Je rappelle d'ailleurs que c'était moi qui avait demandé au nom du groupe Socialiste que cette MIE soit mise en œuvre. M. MOULIN pour une explication de vote à titre personnel. »

M. Fabrice MOULIN, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Tout à fait, à titre personnel et au nom du parti Radical de Gauche. La position de l'UMP m'étonne puisqu'ils disent depuis le début qu'ils ne voteraient pas la loi MACRON. Maintenant, ils s'en saisissent pour venir troubler le jeu politique. L'UMP au moment de la campagne, a proposé l'ouverture tout azimut et dérégulée des magasins le dimanche. Le gouvernement a proposé une position équilibrée, régulée, avec des ouvertures ciblées, des compensations salariales et le volontariat. C'est cela, la loi MACRON et 61% des Français sont favorables à la loi MACRON. Au PRG, nous avons défendu longtemps le passage de 5 à 12 dimanches du Maire et l'extension des zones touristiques. C'est acquis dans cette loi.

Je voudrais répondre rapidement à M. BONNET pour lui dire que la MIE a effectivement effectué un travail intéressant. Mais il ne peut pas embrigader tout le monde car notre représentant, M. Jean-Bernard BROS, s'est abstenu sur le rapport de la MIE.

Pour terminer, je cite un sondage de la Ville de Paris qui dit que 75% des Parisiens sont pour l'ouverture des magasins le dimanche et 57% sont prêts à y travailler eux-mêmes. Je rappelle que M. Bertrand DELANOE a créé une zone touristique. Je ne vois pas pourquoi, on ne continuerait pas en créer. L'ouverture dominicale comme le disait un ami communiste, ENGELS, c'est à mon avis le sens de l'histoire. Il est inutile de déposer un vœu. Je voterai contre. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci même s'il ne s'agissait pas vraiment du vœu de Mme MONTANDON puisqu'elle ne demandait pas que l'on discute du bien-fondé de l'ouverture le dimanche mais de faire un référendum d'initiative locale. Est-ce qu'il y a une autre explication de vote ? Mme ROTA. »

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :

« Très rapidement. Nous voterons ce vœu puisque nous rejoignons les élus de l'UMP sur l'ouverture nécessaire des magasins le dimanche, en particulier à Bercy Village, sur des zones définies. Nous le votons aussi par solidarité avec les élus UDI-MODEM qui ont participé à la mission et qui nous en parlent à chaque fois que nous les croisons. Cette mission leur a pris beaucoup de temps. Elle a été très intéressante mais n'a malheureusement débouché sur aucune avancée. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Vous me proposez de le retirer. Je compte maintenir mon vœu. Je me fie à votre lecture incontestable de la législation. Nous l'avons vu récemment sur la hausse des tarifs des cantines. Ce n'est pas toujours incontestable. »

M. Emmanuel GREGOIRE, Adjoint à la Maire de Paris, Conseiller de Paris :

« Pour une fois que tous les présidents de groupe font une explication de vote, je ne peux pas être le seul à ne pas le faire. Je rejoins les arguments donnés par M. BOUIGUE. Votre référendum d'initiative locale n'a aucune chance juridique de tenir la route. Vous le savez très bien. Nous avons des exemples de collectivités locales qui lancent des référendums d'initiative locale sur des sujets qui n'ont rien à voir avec leurs compétences et ils sont systématiquement cassés. Je rejoins également les arguments donnés par M. BONNET. Je ne comprends pas dans votre vœu si vous souhaitez interroger les Parisiens sur tous les secteurs géographiques à ouvrir ou si c'est seulement les habitants du 12^e sur Bercy Village, ou si ce sont les habitants du 12^e sur le quartier asiatique du 13^e. Je ne comprends pas.

Je comprends la réalité de votre vœu. Il s'agit de revenir sur ce sujet tandis que le débat législatif est en cours. C'est un vœu de positionnement sur un sujet dont nous débattons à tous les conseils depuis 6 mois et dont je suis certain que nous aurons encore le plaisir de débattre lors des conseils des 6 prochains mois. J'émets au titre de mon groupe, un avis défavorable sur ce vœu. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Tous les groupes se sont exprimés. Mme MONTANDON ayant repris la parole. Je pense que je peux le soumettre au vote avec un avis négatif de l'exécutif.

Je me permets de préciser que le travail de la MIE a été salué par tout le monde et qu'il a fait évoluer certains dans tous les groupes politiques. Ce travail n'aura pas été inutile et nous en reparlerons car nous serons amenés à reparler de cette question lorsque la loi sera définitivement votée. Je ne peux pas laisser passer les propos sur l'avis du Préfet sur la tarification des cantines scolaires. Il n'a pas donné un avis non conforme. Il a simplement demandé des explications complémentaires à la Ville de Paris. Elles lui ont été fournies. Vous verrez bien Mme MONTANDON que la délibération est bien conforme à la règle. »

Votants: 29 dont 1 pouvoir

Pour: 07 voix: 05 voix groupe UMP

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre: 22 voix dont 1 pouvoir:

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

Abstention: 0

Vœu rejeté à la majorité absolue des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-025 VOEU)

-ଜନ୍ୟନ

- <u>VŒU (12-2015-006)</u>: Vœu relatif à la mise en régie municipale de l'enlèvement et de la mise en fourrière, déposé par Corinne ATLAN-TAPIERO et les élus du groupe UMP.

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« J'espère que je parlerai une langue accessible à votre décodeur. Je ne reviendrai pas sur l'essentiel des motivations qui nous ont amenés à déposer le 30 juin dernier, un vœu relatif à la mise en régie municipale de l'enlèvement et de la mise en fourrière des véhicules, largement influencées par la raréfaction des places de stationnement en surface depuis votre arrivée à la Mairie de Paris, -35% en 10 ans, par une augmentation massive des tarifs de stationnement ainsi qu'une augmentation des mises en fourrière des véhicules des particuliers et des sociétés.

Malgré le rejet de ce Conseil sur ce vœu présenté le 30 juin 2014, le Conseil de Paris a eu une lecture beaucoup plus intéressante des propositions faites par notre groupe puisque les 7-8-9 juillet 2014, le vœu déposé par Philippe GOUJON et les élus du groupe UMP, visant à ce que la Maire de Paris et le Préfet de Police étudient la mise en régie municipale de l'enlèvement et de la mise en fourrière des véhicules en stationnement gênant, abusif et dangereux, a été adopté.

Malgré ce vote datant de plus de six mois, aucun élément d'information n'a été porté à la connaissance des Conseillers de Paris, ni par la Maire, ni par le Préfet de Police.

Nous demandons que la Maire d'arrondissement interpelle la Maire de Paris pour obtenir la mise en application du vœu voté lors du Conseil de Paris des 7-8-9 juillet 2014. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je crois que j'ai tout compris Mme ATLAN-TAPIERO. M. GREAU. »

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur:

« Je pense que j'ai également tout compris. J'ai branché mon décodeur. Je vais essayer de vous répondre. Mais je dois avouer que j'ai du mal à saisir l'utilité de ce vœu. D'abord sur la méthode. On fait un vœu pour rappeler un vœu afin de savoir où en est son application. Je trouve cela assez étonnant du point de vue de la méthode.

Ensuite vous nous demandez d'interpeler la Maire de Paris pour obtenir la mise en application de ce vœu. Or, et vous le dites dans l'exposé des motifs, il s'agit d'une compétence à minima partagée avec le Préfet de Police. Sur le fond, je vous confirme que la Préfecture de Police est en train de mener l'étude qui a été demandée. Mais pour avoir des réponses aux questions, il suffit de les poser.

C'est un vœu parisien qui est proposé ici. Je ne sais pas s'il est déposé dans l'ensemble des arrondissements mais il l'est dans la plupart. Il aurait été plus simple que votre groupe envoie un courrier au Préfet de Police pour lui demander si le vœu avait été pris en compte par ses services. Je vous rappelle aussi que chaque groupe au Conseil de Paris a la possibilité de poser une question d'actualité. Dans la mesure où vous déposez ce vœu qui n'a rien de spécifique au 12^e, votre groupe aurait pu choisir l'option que je viens d'expliquer.

Par conséquent, je vous propose de retirer votre vœu. Je ne vois pas l'utilité qu'aurait notre Conseil d'arrondissement à voter le fait que la Maire du 12^e aille interpeller la Maire de Paris pour qu'elle pose une question au Préfet de Police sur la mise en œuvre d'un vœu adopté au mois de juillet. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Une demande de retrait sinon ce sera un vote défavorable de l'exécutif. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

« Il est hors de question que nous retirions ce vœu. Nous ne fondions aucun espoir sur le fait que vous puissiez voter un vœu de l'opposition municipale. Ce serait une telle première qu'il faudrait offrir le champagne à tout le monde et cela coûterait fort cher. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Attention Mme ATLAN-TAPIERO, vous êtes enregistrée. »

Mme Corinne ATLAN-TAPIERO, Conseillère d'arrondissement :

Je n'ai pas dit que c'était moi. Je n'ai pas dit que je soudoyais les édiles. C'est l'inverse. Pour être plus sérieuse, dans cette démocratie, nous avons organisé avec ce règlement intérieur, avec les différents fonctionnements tant au Conseil de Paris qu'en Conseil d'arrondissement, un certain nombre d'outils à notre disposition. Que le choix de cet outil ne vous convienne pas puisque nous avons choisi de passer par un vœu et non par un courrier, ce n'est pas très grave dans le fond. Nous souhaitons déposer un vœu. Qu'il soit déposé sur l'ensemble du territoire parisien par nos collègues des autres arrondissements n'est pas un frein à ce que ce vœu soit déposé. Même si cela ne vous paraît pas logique.

Nous avons tellement de contraintes pour interpeler l'exécutif du 12^e arrondissement. C'est 7 jours avant. Pour vous l'actualité doit dater d'une semaine. Ce n'est pas toujours très facile. Vous allez comprendre pourquoi nous ne retirons pas ce vœu. Tout simplement parce que nous avons un droit d'expression. Nous avons choisi celui-ci et il nous convient. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Très bien. Vous conservez ce vœu. Il y a un avis défavorable de l'exécutif. M. BONNET pour une explication de vote. »

M. Nicolas BONNE-OULALDJ, Conseiller de Paris:

« Notre groupe s'exprime à chaque fois qu'il y a un marché sur l'opportunité d'un retour en régie. Or, le groupe UMP ne suit jamais. Je comprends votre souci. Je m'étais exprimé la dernière fois auprès de M. SEINGIER qui avait présenté ce vœu. Je lui avais dit que nous étions pour la mise en régie et nous sommes aussi pour les mesures à mettre en œuvre dans le budget. Ce n'est pas rien une mise en régie. Faut le mettre. Je sais que vous présentez un contre budget. Il faut le mettre dedans. Il faut aller jusqu'au bout des choses. Je vous l'ai dit la dernière fois. Mais là vous recommencez et vous ne présentez pas la possibilité de financement. Et vous vous cantonnez aux fourrières et non pas à l'ensemble des services sur lesquels nous avons des marchés. Je voterai contre.»

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

«Très bien. Un avis défavorable de l'exécutif de ce vœu. Nous passons au vote.

J'ai fait voter globalement l'ensemble des délibérations sur lesquelles nous n'avions pas d'inscrits. Je voudrais m'assurer que vous ayez tous bien compris que sur les désignations des représentants au sein des conseils d'administration de nos collèges et de nos lycées, qu'il s'agissait bien de désignations nominatives auxquelles nous sommes contraints. Il s'agit d'un vote à bulletin secret car il s'agit de désigner des individus. Je voulais m'assurer que tout le monde est bien d'accord que nous avons adopté cette délibération.

La séance est levée. Je vous donne rendez-vous de notre prochain Conseil d'arrondissement.»

Votants: 29 dont 1 pouvoir:

Pour: 05 voix groupe UMP

Contre: 22 voix dont 1 pouvoir:

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

Abstention: 02 voix groupe UDI-MODEM

Vœu rejeté à la majorité absolue des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-026 VOEU)

֍֎֍֎

Madame la Maire lève la séance à 22h20.

La Maire du 12^e arrondissement, Catherine BARATTI-ELBAZ